



 **RAPPORT DE GESTION**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
au 31 décembre 2007



Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

# SOMMAIRE

## /// RAPPORT DE GESTION ///

1. Contexte	1
2. Les activités de l'Agence	2
3. Sécurisation du financement des charges nucléaires futures	5
4. Évolution prévisible de la situation de l'Agence	6
5. Événements importants survenus depuis la clôture	6
6. Conclusion	6

## /// ÉTATS FINANCIERS ///

1. Compte de résultat, bilan et flux de trésorerie	7
2. Principes comptables	13
3. Notes au compte de résultat	14
4. Notes au bilan	21

## /// INSTANCES ///

1. Conseil d'administration	35
2. Comité financier	36
3. Conseil scientifique	36

/// RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ///	37
---	----

## /// RAPPORT DE GESTION ///

### 1. Contexte

#### **2007 : une année de programmation et de lancement de travaux pour la recherche**

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs est un établissement public industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991, intégrée depuis dans le Code de l'environnement (article L. 542-12), modifié par la loi n°2006-739 sur la gestion durable des matières et déchets radioactifs du 28 juin 2006. Son fonctionnement est régi par les articles L. 542-1 à 17 du Code de l'environnement.

Après 15 années de recherche, la loi du 28 juin 2006 a donné à l'Agence les orientations de ses futurs travaux et a mis en place un calendrier ambitieux tant sur les recherches à mener en vue d'une instruction en 2015 de la demande d'autorisation de construction (DAC) pour le stockage géologique profond réversible, que pour la mise en service d'un stockage de déchets radifères et graphites. En 2007, l'Agence s'est attachée à développer et détailler ses programmes afin d'atteindre les nouveaux objectifs fixés par la loi du 28 juin 2006.

#### **2007 : de nouvelles missions à organiser**

Parmi les nouvelles missions confiées à l'Agence par la loi, on notera celle concernant la diffusion du savoir-faire de l'Andra à l'étranger et celle d'intérêt général comme la remise en état de sites pollués par des substances radioactives dont les responsables sont défaillants.

Pour la première, la présence institutionnelle de l'Agence à l'étranger a été renforcée, notamment par une implication plus grande dans le RWMC, comité international chargé, sous l'égide de l'AEN/OCDE, de la gestion des déchets radioactifs et qui regroupe 28 pays. La Directrice générale assure, depuis mars 2007, la présidence de ce comité, et a ainsi impulsé la mise en place d'un groupe de réflexion international sur la réversibilité d'un stockage en profondeur des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue (HA et MA-VL).

Pour la seconde, l'Andra s'est dotée de moyens complémentaires avec la création, en 2007, au sein de l'Agence d'une « Mission de service public » et sous l'égide du conseil d'administration, d'une Commission nationale des aides dans le domaine radioactif (CNAR).

#### **2007 : un nouveau schéma de financement, pour plus d'autonomie**

L'indépendance de l'Agence vis-à-vis des producteurs de déchets est réaffirmée et renforcée par la mise en œuvre d'un nouveau schéma de financement pour 60% de ses activités. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le nouveau dispositif permet de financer, via une taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base (INB), les activités de

recherche relatives à l'entreposage et au stockage en profondeur des déchets de haute activité et moyenne activité à vie longue. Cette taxe dite « de recherche » est collectée auprès des producteurs de déchets en fonction des budgets nécessaires pour la réalisation des programmes, puis reversée à l'Agence sur le « Fonds Recherche », créé à cette fin. Ce nouveau circuit de financement, qui se substitue au mode contractuel de la période précédente (1999-2006), a abouti au versement de 88 M€ en septembre 2007. En 2008, le montant de la taxe encaissable par l'Agence devrait s'élever à 96,6 M€.

La loi a également permis de clarifier les modalités de financement des missions d'intérêt général de l'Agence, confortant les dispositions déjà prévues dans le contrat d'objectifs État-Andra 2005-2008. Ainsi, en complément des ressources propres dont dispose l'Andra, une subvention publique contribue au financement des activités liées à la réalisation de l'inventaire national et à la mission d'intérêt général pour la gestion des déchets radioactifs dits « familiaux » ou des sites pollués dont le responsable est inconnu ou défaillant.

#### **2007 : l'Andra recrute et poursuit sa démarche d'amélioration continue**

Au 31 décembre 2007, l'Agence compte 367 agents (hors thésards) contre 348 fin 2006. Les recrutements réalisés sur l'année, hors CDD, sont au nombre de 42. Pour répondre à la loi du 28 juin 2006, la création de nouveaux postes liés à l'élargissement des missions de l'Agence et les recrutements associés continueront en 2008. Deux accords d'entreprise ont été signés en 2007 : l'accord d'entreprise sur la formation professionnelle et l'accord d'entreprise sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées (en attente de l'agrément de la Direction du Travail).

L'Agence a maintenu en 2007 ses efforts d'amélioration continue en matière de qualité et d'environnement. Comme chaque année, l'Agence conduit des audits internes couvrant divers domaines (audit interne et externe pour les aspects environnementaux et sécurité, contrôle de ses sous-traitants...). L'ensemble du dispositif d'assurance qualité mis en place vise à maîtriser au mieux les activités de l'Agence en répondant avec pertinence et efficacité à ses clients parmi lesquels la puissance publique est prééminente. L'audit réalisé par Bureau Veritas Certification en mars 2007 s'est conclu sur le renouvellement, pour 3 ans, des certifications ISO 9001 et ISO 14001. L'Andra a également initié une démarche de type « Lean six sigma ». Cette démarche a pour principal objectif de mieux appréhender les besoins des détenteurs de déchets radioactifs et d'améliorer l'efficacité du processus de prise en charge de ces déchets.

L'année 2007 a également été mise à profit pour préparer la stratégie de l'Agence en matière de développement durable et les orientations stratégiques pour le contrat État-Andra, lequel devra être renouvelé en 2009.

## 2. Les activités de l'Agence en 2007

### 2.1. - Activités de recherche

Conformément à la loi du 28 juin 2006, les activités de recherche confiées à l'Agence concernent l'entreposage et le stockage géologique réversible de déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue. Ces activités constituent le Projet HAVL. Suite à la parution de la loi, la réalisation d'un second laboratoire dans une roche granitique a été définitivement abandonnée ; une activité réduite de collaboration à l'international dans le milieu granitique a été maintenue, lorsqu'elle présentait un intérêt pour le projet de stockage dans l'argile.

Pour ses recherches dans l'argile, l'Andra a construit en Meuse/Haute-Marne, un Laboratoire de recherche souterrain visant à caractériser du point de vue géologique, géomécanique, thermique, hydrogéologique et géochimique, le comportement in situ des argilites du Callovo-Oxfordien. L'autorisation d'exploitation du Laboratoire, initialement fixée au 31 décembre 2006, a été prolongée par décret jusque fin 2011.

Conformément à la loi, l'Agence prépare pour 2015 un dossier de demande d'autorisation de création (DAC) pour un centre de stockage réversible en couche géologique profonde. Le Projet HAVL comprend la poursuite des expérimentations scientifiques et des essais au fond, les investigations à partir de la surface pour le choix du site d'implantation, ainsi que l'intégration des divers autres travaux, acquisition de données, études de conception et études de sûreté et de réversibilité associées à l'étude du projet de stockage.

#### Faits marquants de l'année 2007

L'année 2007 aura été largement consacrée à l'organisation, à la programmation des travaux scientifiques et techniques jusqu'en 2015 et au lancement des études. Le plan de développement du projet réalisé en 2006 a été présenté à l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques (OPECST), à la Commission nationale d'évaluation (CNE), à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et au Comité local d'information et de suivi (CLIS). Les programmes thématiques ont été finalisés ainsi que le planning détaillé du projet et le cadre d'échanges avec les producteurs. Les examens des programmes détaillés par la CNE ont débuté en septembre 2007.

Les travaux de creusement et d'équipement initiés dans le cadre de la loi de 1991 étant achevés, le groupement fonds Est (GFE) a transféré l'exploitation du Laboratoire mi 2007 à l'Agence. Une nouvelle phase de travaux a démarré début novembre. D'ici 2012, ce sont 800 mètres de nouvelles galeries scientifiques qui viendront s'ajouter aux 500 mètres déjà équipés, avec la mise en place d'une vingtaine d'expérimentations nouvelles ou complémentaires. En ce qui concerne la transformation du Laboratoire en très grande infrastructure scientifique (TGI), au-delà de 2015, le colloque de prospective organisé en novembre 2007 a permis de franchir une première étape de consultation pour mobiliser la communauté scientifique sur ce projet.

Les travaux d'investigation de la zone de transposition (250 km<sup>2</sup>) ont démarré dès l'été 2007. 175 km de sismique 2D ont été réalisés à fin 2007. Une campagne de forages profonds, répartis sur 6 plates-formes, a démarré en septembre 2007. Cette campagne, qui se poursuivra jusqu'au mois de juin 2008, comprend quatorze forages destinés à parfaire la connaissance d'une zone de 250 km<sup>2</sup> couvrant le Sud de la Meuse et le Nord-Est de la Haute-Marne.

L'Andra s'est attachée à initier et réaliser de nombreuses démarches de communication, en particulier en ce qui concerne l'explicitation du contenu des programmes d'études et de travaux, ou l'apport d'éléments sur des questions spécifiques comme le potentiel géothermique, autant de demandes du CLIS. En novembre 2007, une première réunion du Comité d'évaluation et de suivi de la démarche d'information et de consultation (Coesdic) s'est tenue. Constitué pour assister l'Andra dans sa démarche d'ouverture et de dialogue vis-à-vis des populations locales, le Coesdic interviendra sur le projet radifères/graphites. Le Comité regroupe des experts de la participation citoyenne. La démarche d'implication des populations locales dans les travaux de l'Agence nécessite une approche à la fois pragmatique et innovante pour préparer au mieux le débat public inscrit dans la loi de programme du 28 juin 2006. La première mission confiée au Coesdic est d'aider l'Andra à finaliser la démarche d'information et de consultation proposée dans le cadre du projet HAVL.

Toujours en matière d'information mais également de diffusion des connaissances de l'Agence, le permis de construire du centre d'exposition de démonstrateurs technologiques (CTe) a été obtenu le 5 décembre 2007. Ce bâtiment de 4 000 m<sup>2</sup>, qui devrait être cofinancé par les Groupements d'intérêt public de Meuse et de Haute-Marne, doit accueillir les prototypes des robots et des outils mis au point pour manipuler les colis dans un stockage souterrain. Il sera situé sur la commune de Saudron, dans la zone interdépartementale, à 500 mètres à l'Ouest du Laboratoire.

La loi du 30 décembre 1991 confiait au CEA la responsabilité des études relatives à l'entreposage de longue durée. La loi du 28 juin 2006 confie à l'Andra la poursuite des études sur l'entreposage en complément du stockage géologique réversible. Suite au transfert de connaissances engagé en 2006 avec le CEA, sur les 15 années d'études menées par ce dernier, l'Andra a finalisé en 2007 son programme d'études.

### 2.2. - Projet radifères/graphites

L'Agence a conduit des études afin de proposer des solutions de stockage pour les différentes catégories de déchets actuellement sans solution de gestion. C'est le cas pour les déchets de faible activité à vie longue (FA-VL) tels que les déchets radifères, issus d'industries traitant des terres rares ou de sites anciens contaminés, et les déchets de graphite issus de la déconstruction des réacteurs de la filière Uranium naturel-graphite-gaz (UNGG).

La loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs fixe pour objectif « la mise au point de solutions de stockage pour les déchets de graphite

et les déchets radifères, de sorte que le centre de stockage correspondant puisse être mis en service en 2013». Le projet radifères/graphites, mis en sommeil en 2005, a été réactivé au 1<sup>er</sup> juillet 2006. L'Agence a engagé la réflexion sur les études et recherches à réaliser dans le cadre du projet et a engagé des actions préparatoires à la recherche de site, avec notamment l'élaboration d'un document de présentation du projet.

Les remarques des évaluateurs sur les contraintes pesant sur le planning du projet ont conduit l'Andra, à la demande du Commissaire du gouvernement, à proposer fin 2007 une démarche de recherche de site et un calendrier plus adaptés aux enjeux du projet et aux risques associés. La démarche de recherche de site s'appuiera sur un appel à candidatures large auprès des collectivités identifiées suite à l'étude géologique bibliographique menée en 2007.

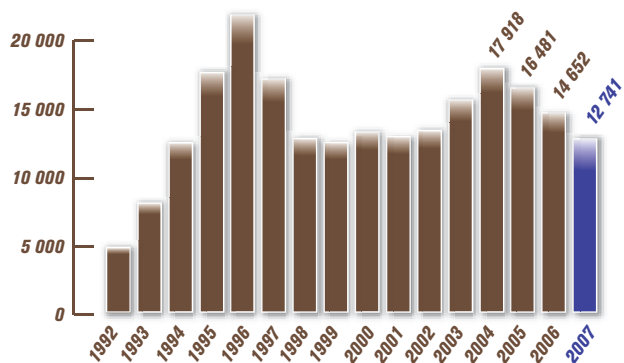
L'étude des options techniques se poursuivra en parallèle de la recherche de site et pourra permettre, le cas échéant, de revoir, sur une base technique d'ensemble consolidée, le niveau des provisions constituées pour le stockage des déchets de type radifère collectés par l'Agence au travers du Guide d'enlèvement ou au titre de sa mission de service public.

### 2.3. - Activités industrielles

Dans un souci constant de protection de l'homme et de son environnement, à court terme comme à long terme, l'Andra cherche à assurer, dans des conditions de sûreté très rigoureuses, le meilleur service pour les producteurs en matière de stockage de déchets radioactifs de faible et moyenne activité à vie courte (FMA-VC), et de très faible activité (TFA).

Les activités industrielles de l'Agence regroupent l'exploitation de deux centres de stockage dans l'Aube, la surveillance du Centre de stockage de la Manche et les activités liées au nucléaire diffus et aux sites pollués.

■ Volume livré (m<sup>3</sup>) au CSFMA depuis son ouverture

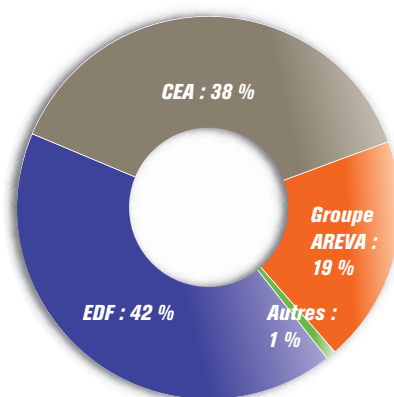


#### 2.3.1 - Centres de stockage

Pour l'année 2007, l'exploitation industrielle s'est poursuivie de façon très satisfaisante, sur tous les centres de l'Agence. Seuls trois écarts sans importance vis-à-vis de la sûreté (niveau 0 de l'échelle Ines), ont été détectés sur le CSFMA. Aucune des neuf inspections menées au siège et sur les centres au cours de l'année 2007 n'a fait l'objet de constat.

Au global, la surveillance des centres de stockage n'a pas relevé d'impact significatif des activités sur l'environnement.

Le financement de ces activités est assuré par les producteurs de déchets, sur la base de contrats commerciaux conclus avec ces derniers. Pour l'année 2007, leurs contributions respectives sont fournies ci-dessous.



#### a) Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité à vie courte (CSFMA)

Ce centre, ouvert en 1992, offre un service industriellement sûr pour le stockage des déchets de faible et moyenne activité à vie courte.

En 2007, les livraisons de déchets au centre de l'Aube ont représenté environ 12 800 m<sup>3</sup>, niveau le plus bas depuis 8 ans. À fin 2007, le volume total stocké sur le centre s'élève à 208 053 m<sup>3</sup> soit environ 21 % de la capacité théorique du centre. Le stockage du 200 000<sup>ème</sup> colis a eu lieu le 3 avril 2007.

Il est à noter parmi les événements de l'année 2007, l'expertise confiée par la Cli (Commission locale d'information) à l'Acro (Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest) afin de disposer d'une vision externe sur l'environnement du centre, suite aux événements médiatiques de l'année 2006. Les résultats de cette expertise totalement indépendante, pour laquelle l'Agence avait ouvert son site aux prélèvements, devraient rassurer les populations locales qui auraient été ébranlées par les affirmations ambiguës de certains sur les risques supposés de l'activité. La presse locale s'est fait l'écho de la publication des résultats début 2008 : « l'Andra n'influera pas sur l'écosystème » (l'Est-Éclair - 20/02/2008) et « l'ACRO donne raison à l'Andra » (le Journal de la Haute-Marne - 20/02/08).

La nouvelle convention signée avec les producteurs pour la période 2007-2009 intègre les évolutions de périmètre souhaitées par l'Andra, en particulier la prise en compte des études de long terme (schéma directeur d'exploitation), des études du renforcement du transport par voie ferrée à destination des centres de surface et enfin, la prise en compte du renforcement des opérations de surveillance et de contrôle des colis.

Cette activité a dégagé un résultat de 2,9 M€ en 2007 contre 1 M€ en 2006. Les coûts futurs de fermeture, couverture et surveillance sont provisionnés par chaque producteur et l'Andra, en fonction des déchets relevant de leur responsabilité respective.

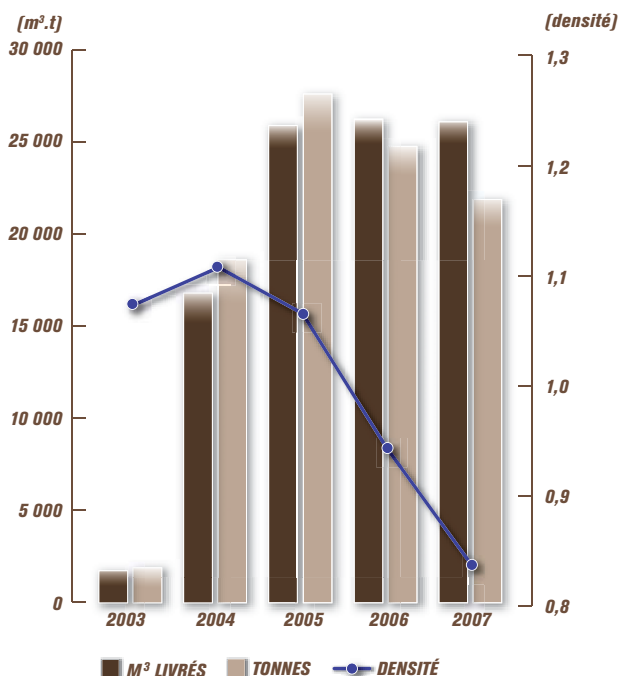
### b) Centre de stockage de déchets de très faible activité (CSTFA)

Le CSTFA, situé sur la commune de Morvilliers, a obtenu l'autorisation d'exploitation en 2003, aboutissement d'un processus d'implantation engagé par l'Andra en 1999 et 2000. Cette installation est destinée à accueillir principalement les déchets issus du démantèlement des installations nucléaires de base et constitue une filière spécifique pour les déchets TFA.

En 2007, 21 900 tonnes ont pu être réceptionnées, soit 26 100 m<sup>3</sup> livrés (contre 26 300 m<sup>3</sup> en 2006). Cette baisse de 11 % dans les livraisons en tonnes correspond à une nouvelle baisse de la densité en 2007 (prévue au contrat à hauteur de 1,31), qui se répercute sur le chiffre d'affaires, le prix étant forfaitaire à la tonne, alors que les dépenses d'exploitation sont étroitement corrélées aux volumes reçus.

Comme prévu, l'exploitation de la première alvéole de double dimension a démarré début 2007. L'année a également été marquée par la première utilisation de l'installation de solidification, mise en service en 2005 dans le bâtiment de traitement. Les travaux de réalisation de la première tranche de couverture définitive sur les alvéoles fermées ont également été achevés.

■ Livraisons au CSTFA depuis son ouverture



Compte tenu des difficultés économiques rencontrées par l'activité depuis plusieurs années, un avenant exceptionnel au contrat a été signé début 2007 avec les producteurs pour les années 2006 et 2007. Il a permis d'apporter un complément de chiffre d'affaires de 2,3 M€ en 2007. Grâce à ce complément de prix, la perte dégagée par l'activité sur

2007 a pu être limitée à 1,4 M€. Des négociations sont en cours avec les producteurs pour prolonger cet avenant exceptionnel jusqu'à fin 2008, date d'échéance du premier contrat d'application. Compte tenu de l'avancée satisfaisante des discussions, il a été décidé de ne pas prendre en compte une provision pour perte sur contrat déficitaire.

### c) Le Centre de stockage de la Manche (CSM)

Plus de 500 000 m<sup>3</sup> de déchets ont été stockés sur ce centre, le dernier colis ayant été reçu en 1994, après 25 années d'exploitation. En janvier 2003, le centre est officiellement entré en phase de surveillance active suite à la parution des textes réglementaires régissant cette étape de la vie d'un stockage.

Les prescriptions de l'Autorité de sûreté nucléaire définissent les conditions de cette surveillance et fixent une échéance à l'horizon 2009 pour en dresser le bilan et en particulier, établir : « un rapport sur l'intérêt de mettre en place une nouvelle couverture plus pérenne permettant d'assurer, de façon passive, la sûreté à long terme du stockage ». La montée en puissance de ces études a marqué l'année 2007, ainsi que les désordres constatés en mars sur deux panneaux de talus de la couverture et les travaux de confortement qu'ils ont nécessités. Seuls des travaux de ce type seront menés en 2008, des travaux de plus grande ampleur n'étant pas envisageables avant l'examen des rapports réglementaires 2009 et en particulier de l'étude d'ensemble sur la couverture.

Par ailleurs, une demande d'autorisation de création d'ICPE temporaire a été adressée au préfet afin de pouvoir procéder aux travaux de rénovation du RSGE (réseau souterrain gravitaire enterré) prévus en 2008.

L'activité est financièrement équilibrée.

#### 2.3.2 - Activités liées aux petits producteurs, nucléaire diffus et sites pollués.

Hors le champ de l'électronucléaire dont la production d'éléments radioactifs est bien maîtrisée, on compte nombre de producteurs ou de détenteurs de déchets plus ou moins importants. Il s'agit soit d'entités utilisant la radioactivité dans le cadre de leurs activités et produisant à ce titre des déchets, soit de particuliers ou d'entités détenant des objets radioactifs pour des raisons historiques et souhaitant s'en débarrasser.

Dans le cadre de sa mission industrielle, l'Andra leur apporte son concours pour répondre à trois types de besoins :

- appui, conseil et diagnostic,
- collecte des déchets et gestion définitive (lorsque cela est possible),
- entreposage des déchets lorsqu'une solution industrielle définitive n'existe pas encore.

La loi du 28 juin 2006 officialise le principe d'une subvention pour financer une partie de cette activité, en particulier lorsque les responsables sont défaillants. Ce point constitue une véritable opportunité pour la gestion des déchets du nucléaire diffus, et plus précisément du « nucléaire familial » ou du « nucléaire de proximité ».

La Commission nationale des aides dans le domaine radioactif (CNAR) a été officiellement créée par le conseil d'administration du 27 avril 2007, et le processus de nomination des membres s'est achevé en septembre 2007. Sa mission principale est d'analyser les dossiers relevant de la Mission de service public de l'Agence et de donner un avis sur la stratégie d'attribution des aides. Les premières réunions laissent entrevoir tout le bénéfice de la mise en place de ce principe de gouvernance qui rassemble des représentants des ministères, de l'Autorité de sûreté nucléaire, des élus, des experts et des associations de protection de l'environnement.

Depuis le début 2007, le circuit administratif des demandes d'enlèvement a été simplifié et des moyens supplémentaires (congélateurs) ont été mis en place pour les déchets putrescibles, ce qui a permis, en cours d'année, de réduire le délai de collecte des colis de déchets, critère le plus important pour les producteurs du nucléaire diffus.

Le bilan financier de ces activités est globalement équilibré. La subvention publique contribue au financement de ces opérations.

#### 2.4. - Inventaire national et autres activités

La loi du 30 décembre 1991 confiait à l'Andra la mission de « répertorier l'état et la localisation de tous les déchets radioactifs se trouvant sur le territoire national ». Appelé à l'origine « observatoire », cette mission s'est peu à peu étoffée pour aboutir à l'inventaire national qui détaille à présent une vision prospective des déchets radioactifs produits et à produire. La loi du 28 juin 2006 renouvelle cette mission tout en l'amplifiant : l'Agence est chargée pour la prochaine édition « d'établir, de mettre à jour tous les trois ans et de publier l'inventaire des matières et déchets radioactifs présents en France ainsi que leur localisation sur le territoire national, les déchets visés à l'article L. 542-2-1 étant listés par pays ». L'inventaire est intégralement financé par une subvention publique, preuve de l'importance que le parlement accorde à cet exercice.

La loi du 28 juin 2006 fixe également pour mission à l'Agence la diffusion à l'étranger de son savoir-faire. Dans ce cadre, l'Agence a poursuivi sa collaboration avec les organismes internationaux (AEN/OCDE, AIEA ...) en participant à des groupes de travail, des expertises ou des colloques internationaux aux États-Unis, au Canada, en Belgique, au Japon, en Suisse ou en Slovaquie. L'accueil de délégations étrangères représente également une part importante de l'activité : les principales rencontres en 2007 ont eu lieu avec les homologues allemands et japonais.

#### 2.5. - La subvention publique

La loi du 28 juin 2006 indique qu'une subvention publique contribue au financement de l'inventaire national et du nucléaire diffus.

En 2007, l'Agence a ainsi bénéficié d'une subvention publique de 1 898 K€, dont 90 % ont été utilisés.

Parmi les activités bénéficiant de la subvention figurent :

- la réalisation de l'inventaire national. Un logiciel de télédéclaration a été développé en 2007 pour collecter les données des producteurs pour l'édition 2009 ;
- l'enlèvement d'objets radioactifs comme, par exemple, les paratonnerres ou les objets au radium, appelés « nucléaire familial ». Une politique de gratuité a été présentée à la CNAR au dernier trimestre 2007. Des opérations de communication sont prévues en 2008 pour faire connaître la Mission de service public aux élus et administrations ;
- la location d'une surface disponible pour l'entreposage ;
- le traitement de dossiers particuliers et des sites pollués, non financés par le secteur privé. L'année 2007 a été consacrée à la formalisation des modalités de fonctionnement de la CNAR et aux préparatifs de plusieurs dossiers : Isotopchim (Ganagobie), quartier des Coudraies (Gif-sur-Yvette), Bayard (Saint-Nicolas-d'Aliermont), Orflam (Pargny-sur-Saulx), qui seront présentés à la CNAR début 2008 ;
- les actions générales relatives à la mission de service public et plus particulièrement les actions d'information et de formation, par exemple auprès des pompiers.

### 3. Sécurisation du financement des charges nucléaires futures

L'article 20 de la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, exige des exploitants d'installation nucléaire de base qu'ils « évaluent, de manière prudente, les charges de démantèlement de leurs installations ou, pour leurs installations de stockage de déchets radioactifs, leurs charges d'arrêt définitif, d'entretien et de surveillance ». Deux textes d'application sont venus préciser cet article en 2007 : le décret du 23 février 2007 et l'arrêté du 21 mars 2007, tous deux relatifs à « la sécurisation du financement des charges nucléaires ».

Les provisions identifiées doivent ensuite faire l'objet, « au plus tard dans un délai de cinq ans à compter de la publication de la loi », soit fin 2011, d'une constitution d'actifs (« actifs dédiés ») afin de garantir le financement de ces obligations futures. Le niveau de trésorerie de l'Agence permet de garantir la sécurisation du financement des charges de moyen et long terme de l'Agence.

## 4. Évolution prévisible de la situation de l'Agence

De nombreux textes d'application de la loi du 28 juin 2006 ont été promulgués en 2007. Le décret relatif au Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) a été publié le 16 avril 2008. L'arrêté détaillant les informations à fournir pour l'établissement de l'Inventaire national des matières et déchets radioactifs reste à venir en 2008.

Après l'année 2007, largement consacrée à l'organisation et à la programmation des travaux pour le bon déroulement des projets, l'année 2008 verra l'Agence entrer dans une phase de production de résultats et de rédaction des rapports de synthèse en vue de l'étape importante que constituera l'année 2009 pour toutes les activités de l'Agence (centres de surface, projet radifères et graphites, projet HAVL, Inventaire national...). Les principaux chantiers pour l'année 2008 sont :

- la préparation du prochain contrat de financement pour le CSTFA, la réalisation de l'étude d'optimisation basée sur l'écoute des producteurs de déchets et la démarche « Lean six sigma » ;
- la préparation du prochain contrat de financement pour le Centre de stockage de la Manche, et la préparation des dossiers réglementaires dont l'étude sur la pérennité de la couverture ;
- le lancement de la recherche d'un site d'accueil pour le projet de stockage de déchets de faible activité à vie longue (FA-VL), en particulier les déchets radifères et graphites ;
- la collecte des données auprès des producteurs, et leur consolidation, pour l'édition 2009 de l'Inventaire national ;
- l'accueil d'une session d'Euradwaste, conférence internationale organisée par la Commission européenne, sur les sites du Laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne et du centre d'exposition des démonstrateurs technologiques (CTe) au dernier trimestre 2008 ;
- la réalisation d'études sur l'opportunité d'investir dans une installation d'entreposage et dans des moyens de contrôle des colis sous la responsabilité de l'Agence ;
- enfin, la préparation du renouvellement du contrat État-Andra pour la période 2009-2012.

Les perspectives financières pour 2008 s'inscrivent dans la lignée de l'exercice 2007, du fait de l'avenant exceptionnel sur l'activité TFA attendu pour l'année 2008 et de l'encaissement prévu au titre du crédit impôt recherche relatif aux dépenses engagées au cours de l'exercice 2004.

## 5. Événements importants survenus depuis la clôture

À cette date, aucun événement important post-clôture n'est à signaler.

## 6. Conclusion

Pour une production de 134 M€, l'Andra a dégagé un résultat net de 5,4 M€ contre 1,1 M€ en 2006. Le résultat d'exploitation s'élève à 6,7 M€ en 2007. La situation financière de l'Agence est convenable, traduisant les efforts de maîtrise des dépenses conduits depuis plusieurs années, l'avancée des discussions contractuelles avec les producteurs de déchets et la mise en place du Fonds Recherche.

L'année 2007 est donc satisfaisante grâce d'une part, à l'encaissement d'un crédit d'impôt recherche, et d'autre part, au complément de chiffre d'affaires apporté par l'avenant au contrat d'application signé début mars 2007 par les producteurs sur l'activité TFA (2,3 M€), et qui permet de limiter la perte de cette activité à 1,4 M€.



**/// ÉTATS FINANCIERS ///**

Exercice clos le 31 décembre 2007

**1. Compte de résultat, bilan et flux de trésorerie****COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)**

	2007		Total	2006	2005	Cf. note
	France	Étranger				
Production vendue (chiffre d'affaires)	120 602,3	310,4	120 912,7	90 425,2	111 740,7	(1)
Production stockée			(2 697,6)	(1 181,3)	2 616,0	
Production immobilisée			16 321,8	28 937,9	37 381,6	(2)
<b>Production de l'exercice</b>			<b>134 536,9</b>	<b>118 181,8</b>	<b>151 738,3</b>	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 521,8	3 404,7	8 701,0	(3)
Variation des stocks			(17,8)	(45,3)	(28,0)	
Autres achats et charges externes			83 807,5	76 400,6	92 488,8	(4)
<b>Valeur ajoutée</b>			<b>48 225,4</b>	<b>38 421,8</b>	<b>50 576,5</b>	
Subventions d'exploitation reçues et reprises de subventions d'investissement			4 242,0	6 164,0	5 203,1	(5)
Impôts, taxes et versements assimilés			14 027,2	11 425,1	14 670,6	
Charges de personnel			29 969,6	28 806,9	28 735,6	(6)
<b>Excédent brut d'exploitation</b>			<b>8 470,6</b>	<b>4 353,8</b>	<b>12 373,4</b>	
Dotations d'exploitation						(7)
- Sur immobilisations			28 424,3	24 990,8	69 438,5	
- Sur actif circulant			70,0	66,9	69,2	
- Pour risques et charges			2 799,3	3 408,7	6 678,4	
Reprises d'exploitation						(7)
- Sur immobilisations			0,0	0,0	161,7	
- Sur actif circulant			41,5	58,1	4,1	
- Pour risques et charges			846,8	3 856,8	3 460,0	
Autres produits			28 427,7	22 026,0	62 730,9	(8)
Transferts de charges			400,5	434,4	227,2	
Autres charges			148,9	204,4	99,7	
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>6 744,6</b>	<b>2 058,4</b>	<b>2 671,6</b>	
Produits financiers			1 586,2	986,7	942,1	
Charges financières			2 505,0	1 521,8	1 516,8	
<b>Résultat financier</b>			<b>(918,8)</b>	<b>(535,0)</b>	<b>(574,7)</b>	<b>(9)</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>			<b>5 825,8</b>	<b>1 523,4</b>	<b>2 096,9</b>	
Produits exceptionnels			5 975,3	4 210,7	5 790,2	
Charges exceptionnelles			6 354,0	4 588,6	6 532,8	
<b>Résultat exceptionnel</b>			<b>(378,7)</b>	<b>(377,9)</b>	<b>(742,6)</b>	<b>(10)</b>
Impôt sur les bénéfices			30,0	30,0	30,0	(11)
<b>Bénéfice ou (perte)</b>			<b>5 417,1</b>	<b>1 115,5</b>	<b>1 324,2</b>	<b>(12)</b>

## BILAN ACTIF (en milliers d'euros)

	Cf. note	2007			2006	2005
		Brut	Amortissement Dépréciations	Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles	(13)	7 245,2	5 804,3	1 440,9	1 345,2	1 183,6
Immobilisations corporelles	(14)	490 097,5	192 415,7	297 681,8	310 579,1	305 130,6
Immobilisations financières		31,1	0,0	31,1	31,7	177,9
<b>Actif immobilisé</b>		<b>497 373,8</b>	<b>198 220,0</b>	<b>299 153,8</b>	<b>311 956,0</b>	<b>306 492,1</b>
Stocks et en-cours	(15)	12 773,6	517,1	12 256,5	14 975,4	16 168,1
Avances et acomptes versés		18,3	0,0	18,3	672,3	79,7
Créances clients	(16)	27 591,5	608,6	26 982,9	41 450,5	41 966,2
Autres créances	(17)	130 832,1	5,0	130 827,1	110 807,3	91 243,1
		<b>158 423,6</b>	<b>613,6</b>	<b>157 810,0</b>	<b>152 257,8</b>	<b>133 209,3</b>
Valeurs mobilières de placement	(18)	79 274,3	0,0	79 274,3	29 181,5	36 744,7
Disponibilités		156,8	0,0	156,8	20,4	11,0
		<b>79 431,1</b>	<b>0,0</b>	<b>79 431,1</b>	<b>29 201,9</b>	<b>36 755,7</b>
Charges constatées d'avance	(19)	4 466,6		4 466,6	4 898,2	5 586,7
<b>Actif circulant</b>		<b>255 113,2</b>	<b>1 130,7</b>	<b>253 982,5</b>	<b>202 005,6</b>	<b>191 799,5</b>
Charges à répartir		0,0		0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion actif		0,2		0,2	1,8	2,2
<b>Total général</b>		<b>752 487,3</b>	<b>199 350,8</b>	<b>553 136,5</b>	<b>513 963,4</b>	<b>498 293,8</b>

**BILAN PASSIF (en milliers d'euros)**

	Cf. note	2007	2006	2005
<b>Capitaux propres</b>				
Report à nouveau	(20)	28 745,0	27 629,5	26 305,3
Résultat de l'exercice		5 417,1	1 115,5	1 324,2
Subventions d'investissement	(21)	64 206,8	69 023,8	73 744,1
Provisions réglementées	(22)	91 227,2	89 128,4	87 075,3
		<b>189 596,1</b>	<b>186 897,2</b>	<b>188 448,9</b>
<b>Autres fonds propres</b>				
Avances conditionnées	(23)	206 032,8	209 433,4	181 243,4
<b>Provisions (24)</b>				
Pour risques		302,2	282,7	409,1
Pour charges		30 407,1	27 410,5	27 460,5
		<b>30 709,3</b>	<b>27 693,2</b>	<b>27 869,6</b>
<b>Dettes</b>				
Emprunts-dettes auprès Étab. Crédit	(25)	23 370,1	30 058,0	34 887,7
Emprunts-dettes financières divers	(26)	521,4	515,4	555,7
Avances et acomptes reçus	(27)	7 301,3	6 617,6	7 613,5
Dettes fournisseurs	(28)	36 278,3	19 478,6	21 464,1
Dettes fiscales et sociales	(29)	9 605,3	9 968,2	8 518,8
Dettes sur immobilisations	(30)	10 865,6	11 601,1	8 374,5
Autres dettes	(31)	18 322,3	6 457,2	13 962,0
		<b>106 264,3</b>	<b>84 696,1</b>	<b>95 376,2</b>
<b>Produits perçus d'avance (32)</b>		<b>20 531,5</b>	<b>5 238,8</b>	<b>5 353,0</b>
<b>Écarts de conversion passif</b>		<b>2,3</b>	<b>4,7</b>	<b>2,6</b>
<b>Total général</b>		<b>553 136,5</b>	<b>513 963,4</b>	<b>498 293,8</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers d'euros)

	2007	2006	2005
Résultat net	5 417,1	1 115,5	1 324,2
Amortissements et provisions	33 539,3	26 867,2	73 395,0
(Plus) ou moins-values sur cessions	2 255,1	458,3	1 685,1
Subventions d'investissement virées à résultat	(4 876,7)	(4 720,3)	(4 634,8)
Virement à résultat de la Q-P des investissements financés	(23 638,2)	(18 674,3)	(62 958,9)
<b>Capacité d'Autofinancement (c.a.f.)</b>	<b>12 696,6</b>	<b>5 046,4</b>	<b>8 810,6</b>
(Augmentation)/(diminution) des stocks et en-cours	2 718,9	1 192,7	(2 585,6)
(Augmentation)/(diminution) des créances d'exploitation	14 589,7	(272,4)	(2 743,0)
Charges à répartir	0,0	0,0	0,0
Augmentation/(diminution) des dettes d'exploitation	28 792,8	(8 903,0)	(11 813,7)
<b>A - Trésorerie provenant de (affectée à) l'exploitation</b>	<b>58 798,0</b>	<b>(2 936,3)</b>	<b>(8 331,7)</b>
Acquisition d'immobilisations	(18 034,0)	(31 398,9)	(40 625,2)
Cession ou réduction d'immobilisations	156,8	485,9	717,4
Financement des dépenses d'investissement	16 568,1	40,2	290,1
Autres fonds propres	(452,4)	28 619,5	35 526,4
(Augmentation)/(diminution) des créances sur immobilisations	652,6	(722,8)	4 569,6
Augmentation/(diminution) des dettes sur immobilisations	(735,5)	3 226,6	(817,2)
<b>B - Trésorerie provenant (affectée) aux investissements</b>	<b>(1 844,4)</b>	<b>250,5</b>	<b>(338,9)</b>
Augmentation/(diminution) des dettes financières	(6,6)	(41,5)	(437,2)
Augmentation/(diminution) des emprunts bancaires	(1 250,0)	(1 250,0)	(1 250,0)
<b>C - Trésorerie provenant (affectée) au financement</b>	<b>(1 256,6)</b>	<b>(1 291,5)</b>	<b>(1 687,2)</b>
<b>Variation de trésorerie (A+B+C)</b>	<b>55 697,0</b>	<b>(3 977,3)</b>	<b>(10 357,8)</b>
<b>D - Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>20 352,7</b>	<b>24 330,0</b>	<b>34 687,8</b>
<b>E - Trésorerie à la clôture (A+B+C+D)</b>	<b>76 049,7</b>	<b>20 352,7</b>	<b>24 330,0</b>

## TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES (en milliers d'euros)

Emplois	2007	2006	2005
Acquisition d'immobilisations			
- Incorporelles	256,2	417,6	258,9
- Corporelles	17 759,0	30 978,5	40 365,6
- Financières	18,8	2,8	0,7
Charges à répartir	0,0	0,0	0,0
Remboursement dettes financières	1 250,0	1 250,0	1 250,0
Avances et acomptes repris	0,0	0,0	0,0
Autres emplois	1 105,7	688,3	2 253,2
<b>Total des emplois</b>	<b>20 389,7</b>	<b>33 337,2</b>	<b>44 128,4</b>
Variation du fonds de roulement net global (Ressource nette)	9 076,8	2 198,0	2 330,9

Ressources	2007	2006	2005
Capacité d'autofinancement	12 696,6	5 046,4	8 810,6
Cession d'immobilisations	137,5	336,7	690,0
Augmentation fonds propres	(452,4)	28 619,5	35 526,4
Augmentation dettes financières	0,0	0,0	0,0
Avances et acomptes reçus	0,0	0,0	0,0
Remboursement prêts accordés	1,5	3,1	2,9
Autres ressources	17 083,3	1 529,5	1 429,4
<b>Total des ressources</b>	<b>29 466,5</b>	<b>35 535,2</b>	<b>46 459,3</b>
Variation du fonds de roulement net global (Emploi net)	0,0	0,0	0,0

## VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (en milliers d'euros)

	2007		2006	2005
	Besoins 1	Dégagement 2	Solde 2 - 1	Solde
<b>Variation « exploitation »</b>				
Variation des actifs d'exploitation :				
- Stocks et en-cours		2 718,9		
- Avances et acomptes versés sur commandes		16,0		
- Créances clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation		14 627,0		
- Autres créances d'exploitation	81,7			
Variation des dettes d'exploitation :				
- Avances et acomptes reçus sur commandes		683,7		
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés		16 798,9		
- Autres dettes d'exploitation		11 996,3		
	<b>81,7</b>	<b>46 840,8</b>		
<b>A - Variation nette « exploitation »</b>			<b>46 759,1</b>	<b>(8 679,1)</b>
<b>Variation « hors exploitation »</b>				
Variation des autres débiteurs				
		596,6		
Variation des autres créditeurs				
	735,5			
	<b>735,5</b>	<b>596,6</b>		
<b>B - Variation nette « hors exploitation »</b>			<b>(138,9)</b>	<b>2 503,8</b>
<b>Total A + B :</b>				
Besoins de l'exercice en fonds de roulement ou Dégagement net de fonds de roulement dans l'exercice			(6 175,3)	(12 688,7)
			46 620,2	
<b>Variation « trésorerie »</b>				
Variation des disponibilités				
	50 267,6			
Variation des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
	5 429,4			
	<b>55 697,0</b>	<b>0,0</b>		
<b>C - Variation nette « trésorerie »</b>			<b>(55 697,0)</b>	<b>3 977,3</b>
<b>Variation du fonds de roulement global (total A + B + C)</b>				
<b>Emploi net ou Ressource nette</b>			<b>9 076,8</b>	<b>2 330,9</b>

## 2. Principes comptables

Les états financiers de l'Agence pour l'exercice 2007 ont été établis en application des normes, principes et méthodes du plan comptable général de 1999 (arrêté du 22 juin 1999) et des dispositions du décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 pris en application de la loi n° 83-353 du 30 avril 1983.

### 2.1. - Options, exceptions

**2.1.1** - Les éléments de l'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables de leur utilisation. Ils sont généralement amortis suivant le mode linéaire.

Les immobilisations du Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité à vie courte (CSFMA) font l'objet d'un mode d'amortissement correspondant au prorata de l'utilisation effective des capacités de stockage, plus représentatif des caractéristiques et de l'économie de cette activité.

Le Laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne (LS) a été considéré comme « une installation à caractère spécifique ». Ce classement a été motivé par l'usage spécifique de l'installation qui a été défini par l'Article 5 du décret du 3 août 1999. La publication du décret du 23 décembre 2006 qui a prorogé au 31 décembre 2011 le terme de l'autorisation d'exploitation du LS qui avait été initialement fixé au 31 décembre 2006 a conduit l'Agence à amortir sur une durée au plus égale à 6 ans, les acquisitions et les mises en service effectuées à partir de cette date ainsi que la valeur nette comptable au 31 décembre 2005 de l'ensemble des composantes de ce Laboratoire.

Les choix exercés par l'Agence à propos des options introduites par le règlement CRC 2004-2006 sont :

- la comptabilisation en charges des frais d'acquisitions des immobilisations ;
- la comptabilisation en charges du coût des emprunts finançant la constitution d'une immobilisation ;
- la comptabilisation en charges des coûts de développement.

Ces choix ne constituent pas un changement de méthode.

**2.1.2** - Les éléments exceptionnels figurent sous la rubrique « résultat exceptionnel ».

**2.1.3** - Les financements reçus des producteurs pour les investissements des centres de stockage ont été enregistrés, jusqu'au 31 décembre 1998, en subventions d'investissement dont la reprise en résultat est effectuée selon le même rythme que l'amortissement des biens qu'elles financent. À compter de l'exercice 1999, la facturation aux producteurs des dépenses d'investissement financées par ces derniers est inscrite en produits constatés d'avance et est rapportée au résultat de l'exercice, au même rythme et selon la même méthode que l'amortissement des biens financés.

Concernant les dépenses d'investissement relatives aux recherches sur l'entreposage et le stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs, leur financement a été enregistré, pour la période 1999-2006, en avances conditionnées, au regard de la convention de financement et

de suivi de la construction du LS et des études de qualification des milieux géologiques en vue de l'implantation d'un centre de stockage profond. À compter de 2007, l'affectation du Fonds Recherche à ces dépenses d'investissement est inscrite en produits constatés d'avance et rapportée en résultat au même rythme et selon la même méthode que l'amortissement des biens financés.

**2.1.4** - Dans le cadre de la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, les choix exercés par l'Agence sur le traitement du fonds destiné au financement des recherches et études sur l'entreposage et le stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue sont les suivants :

- l'enregistrement du produit du Fonds Recherche en chiffre d'affaires, étant entendu que le financement de ce Fonds, assuré par le produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base (INB), est collecté auprès des producteurs de déchets dans des conditions similaires à celles qui prévalaient jusqu'au 31 décembre 2006 dans le cadre de la convention de financement 1999-2006 et destiné à couvrir les coûts d'une activité de même nature que celle réalisée jusqu'au 31 décembre 2006.
- l'inscription du Fonds non consommé au titre d'un exercice en « autres dettes ».

**2.1.5** - L'Agence ayant choisi de couvrir par des cotisations d'assurance (abondement d'un actif de couverture) ses obligations à l'égard de l'ensemble de ses salariés en matière d'indemnités de fin de carrière, n'enregistre pas de provision relative à cette obligation.

**2.1.6** - Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé au cours de l'exercice de son encaissement ou de son imputation sur la dette d'impôt sur les sociétés. Le crédit d'impôt perçu au cours de l'exercice est enregistré, compte tenu du caractère récurrent des raisons pour lesquelles ce crédit est obtenu, en produits d'exploitation.

**2.1.7** - Considérant qu'une banalisation du site dédié au stockage des déchets très faiblement actifs (CSTFA) était hypothétique à l'issue de la période d'exploitation et de surveillance, l'Agence a jugé prudent de constater un amoindrissement de la valeur du terrain d'emprise de l'installation en proportion de la quantité de déchets stockés rapportée à la capacité de stockage du site.

### 2.2. - Informations complémentaires

**2.2.1** - La convention de financement des dépenses de surveillance du CSM couvrant la période 2004 - 2008, a été signée le 22 décembre 2006. Le résultat de cette activité a été traité suivant les règles applicables aux contrats à long terme, avec effet rétroactif au 01/01/2004.

**2.2.2** - Les événements de mouvements de talus détectés en mars 2007 sur la couverture du CSM ont conduit l'Agence à constituer une provision à hauteur des travaux de mise en sécurité et de confortement des talus concernés. Dans l'attente des études réglementaires portant sur la pérennité de la couverture et des discussions qui suivront avec l'Autorité de sûreté nucléaire, aucun risque supplémentaire n'a été pris en compte.

## 2.2.3 - Liste des principales abréviations

CSA :	Centres de stockage de l'Aube (CSFMA + CSTFA)	CSM :	Centre de stockage de la Manche
CSFMA :	Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité à vie courte	LS :	Laboratoire de recherche souterrain de Meuse/ Haute-Marne
CSTFA :	Centre de stockage des déchets de très faible activité	HA-MAVL :	S'applique aux déchets de haute activité et moyenne activité à vie longue

## 3. Notes au compte de résultat (en milliers d'euros)

## Note 1 : Chiffre d'affaires

Par activité, le chiffre d'affaires se décompose ainsi :

En K€	Cf. note	2007	2006
Activité de recherche HA-MAVL	(a)	60 283,5	35 977,3
CSM		5 805,0	4 902,3
Nucléaire diffus		4 583,9	4 532,8
Transports		117,9	1 058,7
CSFMA	(b)	36 606,2	33 840,2
CSTFA	(c)	10 108,6	10 174,6
Projets nouveaux		2 420,6	501,7
Suivi colis « profond »		407,9	378,5
Autres		579,1	(940,9)
		<b>120 912,7</b>	<b>90 425,3</b>

(a) L'augmentation du chiffre d'affaires de l'exercice 2007 par rapport à celui de l'exercice 2006 correspond à celle des dépenses engagées au titre des programmes de reconnaissance, d'expérimentation et de simulation. En application du § 2 des principes comptables, le montant du Fonds Recherche perçu au titre de 2007 s'élève à 88 030 K€, dont 11 220 K€ reportés sur 2008.

(b) Le chiffre d'affaires de CSFMA correspond, pour l'exercice 2007, aux prestations de prise en charge des colis sur le CSFMA ainsi qu'aux prestations d'agrément et d'études à long terme, dont les modalités financières ont été définies dans une nouvelle convention signée pour la période 2007-2009. Pour l'exercice 2006, les prestations d'agrément figuraient dans la rubrique « autres ».

(c) Le chiffre d'affaires de l'activité du CSTFA intègre l'incidence de l'avenant en cours de négociation à la clôture de l'exercice 2007, signé avec les producteurs le 6 mars 2007 et qui a fixé un complément de prix de 112 €/tonne aux conditions économiques de 2006, soit un complément de chiffre d'affaires de 2 539,0 K€ pour 2006 et 2 290,4 K€ pour 2007. Une proposition de reconduction de ce dispositif pour 2008, est en cours de négociation à la clôture de l'exercice.

## Note 2 : Production immobilisée

Sa répartition, par activité, est la suivante :

En K€	Cf. note	2007	2006
LS	(a)	16 053,5	28 619,5
CSFMA		268,3	318,3
		<b>16 321,8</b>	<b>28 937,8</b>

(a) La baisse de la production immobilisée sur l'exercice 2007 correspond à l'achèvement des travaux de réalisation des ouvrages souterrains du LS.



**Note 3 : Achats de matières premières et autres approvisionnements**

En K€	2007	2006
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 521,8	3 404,7

**Note 4 : Autres achats et charges externes**

Les autres achats et les charges externes correspondent à :

En K€	Cf. note	2007	2006
Achats non stockés de matières et fournitures		4 090,7	4 014,2
Sous-traitance		61 250,5	59 442,0
Primes d'assurance		2 076,2	963,5
Études et recherches	(a)	4 931,0	1 893,6
Personnel extérieur à l'entreprise		414,1	451,4
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		1 392,5	1 722,7
Déplacements, missions et réceptions		1 061,3	918,0
Autres comptes		8 591,2	6 995,2
		<b>83 807,5</b>	<b>76 400,6</b>

(a) L'augmentation de ce poste s'explique par la réalisation des programmes scientifiques, d'expérimentation et d'essais de démonstration.

**Note 5 : Subventions d'exploitation et reprises de subventions d'investissement**

En K€	Cf. note	2007	2006
Subvention publique	(a)	1 843,9	1 933,8
Reprise de subventions d'investissement	(b)	2 181,1	2 612,6
Autres	(c)	217,0	1 617,6
		<b>4 242,0</b>	<b>6 164,0</b>

(a) La subvention perçue par l'Agence au titre de sa mission de service publique s'élève à 1 899,0 K€, dont 59,8 K€ affectés aux dépenses d'investissement.

(b) Ce poste représente la partie des subventions d'investissement reprises en résultat, au rythme de l'amortissement économique, des immobilisations correspondantes (cf. § 2 principes comptables).

(c) Ce poste intègre principalement les recettes perçues par l'Agence au titre du programme européen Esdred (démonstrateurs technologiques).

**Note 6 : Charges de personnel**

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

En K€	2007	2006
Salaires et traitements	20 435,9	19 570,5
Charges sociales	9 533,7	9 236,4
	<b>29 969,6</b>	<b>28 806,9</b>

L'effectif mensuel moyen pour 2007, soit 354 personnes, est constitué par :

Catégorie	2007	2006
Ingénieurs et cadres	226	217
Agents de maîtrise	4	4
Employés administratifs	83	88
Techniciens	37	36
Ouvriers	4	5
	<b>354</b>	<b>350</b>

Au titre de l'accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'Agence, conclu en 1996 et renouvelé en 1999, puis en 2002 et en 2005 pour la période 2005-2007, une prime d'intéressement a été provisionnée au titre de l'exercice 2007 pour 755,8 K€. En 2007, l'ensemble du personnel a reçu une prime d'intéressement brute de 371,8 K€ au titre de l'exercice 2006.

**Note 7 : Dotations et reprises d'exploitation**

En K€	Cf. note	Dotations		Reprises	
		2007	2006	2007	2006
<b>Amortissements</b>					
Immobilisations incorporelles		272,5	284,6		
Immobilisations corporelles	(a)	28 134,6	24 699,3		
		<b>28 407,1</b>	<b>24 983,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Dépréciations</b>					
Immobilisations		17,2	6,8		
Actif circulant					
- Stocks et en-cours		65,5	66,8	26,4	10,1
- Créances clients		4,5		15,1	47,9
		<b>87,2</b>	<b>73,6</b>	<b>41,5</b>	<b>58,0</b>
<b>Provisions</b>					
Pour risques		47,8	13,6	11,8	109,0
Pour charges		2 751,5	3 395,1	835,0	3 747,7
		<b>2 799,3</b>	<b>3 408,7</b>	<b>846,8</b>	<b>3 856,7</b>

(a) Dont 21 126,2 K€ de dotations aux amortissements relatives aux investissements de recherche (18 280,7 K€ en 2006).

**Note 8 : Autres produits**

En K€	Cf. note	2007	2006
Reprise du financement des investissements	(a)	22 307,6	18 559,2
Crédit d'impôt recherche	(b)	6 100,0	2 323,3
Autres		20,1	1 143,5
		<b>28 427,7</b>	<b>22 026,0</b>

(a) Ce flux intègre la reprise en résultat, au rythme de l'amortissement économique, des produits perçus des producteurs pour le financement de certains investissements (cf. § 2 des principes comptables).

(b) En application du § 2 des principes comptables, ce poste correspond à l'encaissement du crédit d'impôt recherche des années 2002 et 2003, obtenu respectivement au cours des exercices 2006 et 2007.

## Note 9 : Résultat financier (Détail)

En K€	Cf. note	2007	2006
<b>Produits</b>			
Sur créances de l'actif immobilisé		0,0	0,2
Autres intérêts et produits assimilés		63,2	82,8
Reprise sur provisions		73,1	74,0
Différences positives de change		20,3	4,9
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	(a)	1 429,6	824,8
		<b>1 586,2</b>	<b>986,7</b>
<b>Charges</b>			
Dotations financières aux provisions		88,1	278,6
Intérêts et charges assimilées	(b)	2 411,2	1 233,5
Différences négatives de change		5,7	9,6
		<b>2 505,0</b>	<b>1 521,7</b>
<b>Résultat</b>		<b>(918,8)</b>	<b>(535,0)</b>

(a) Dont 551,0 K€ au titre des placements à court terme du Fonds Recherche.

(b) Dont 1 029,8 K€ (1 092,3 K€ pour 2006) représentatifs de la charge d'intérêts relative au prêt souscrit pour le financement de la construction du CSTFA, 1 078,6 K€ au titre de l'actualisation des provisions pour charges de long terme (97,0 K€ pour 2006) et 260,6 K€ relatifs aux intérêts bancaires du Fonds Recherche.

## Note 10 : Résultat exceptionnel (Détail)

En K€	Cf. note	2007	2006
<b>Produits</b>			
Sur opérations de gestion		0,6	0,0
Sur opérations en capital			
- Produits des cessions d'éléments d'actif	(a)	137,6	336,7
- Subventions d'équipements virées au résultat		4 026,8	2 222,9
Reprises sur amortissements dérogatoires		1 780,3	1 621,0
Reprises aux provisions		30,0	30,0
		<b>5 975,3</b>	<b>4 210,7</b>
<b>Charges</b>			
Sur opérations de gestion		10,5	24,9
Sur opérations en capital			
- Valeur comptable des éléments d'actif cédés	(b)	2 392,6	795,1
- Autres charges			23,2
Dotations aux amortissements dérogatoires		3 879,2	3 674,1
Dotations aux provisions		0,0	0,0
Dotations aux dépréciations		71,7	71,2
		<b>6 354,0</b>	<b>4 588,6</b>
<b>Résultat</b>		<b>(378,7)</b>	<b>(377,9)</b>

(a) Ce flux intègre principalement le prix de cession (100 K€) des locaux situés à La Chapelle Bâton dans la Vienne.

(b) Valeur nette comptable des actifs immobilisés qui ont été mis au rebut ou cédés au cours de l'exercice.

**Note 11 : Impôts sur les bénéfices****a) La charge fiscale comptabilisée sur l'exercice s'élève à 30,0 K€**

Imposition forfaitaire annuelle des sociétés pour 2005	30,0
--	------

**b) Variation de la dette fiscale future**

Différence de change	(2,1)
Écart positif d'évaluation des titres d'OPVCM	(130,3)
Autres charges non déductibles temporairement	(941,3)
Déficit reportable au titre de l'exercice 2007	(1 905,6)
Rattachement des pénalités de retard commerciales à l'exercice de leur encaissement ou de leur paiement	617,4
Charges constatées d'avance à origine plus d'un an	2 641,7
Produits constatés d'avance à origine à moins d'un an	(200,0)

<b>79,8</b>
-------------

La dette fiscale future, sur la base du taux d'imposition de l'impôt sur les sociétés stricto sensu, varie de :

**Augmentation de la dette fiscale future**

79,8 x 33 1/3 %	26,6
-----------------	------

**Diminution de la dette fiscale future**

L'Agence est titulaire de crédits d'impôt recherche qui seront enregistrés, lors de l'exercice de leur encaissement ou de leur imputation sur la dette d'impôt sur les sociétés, en produits d'exploitation.

Ces produits sont exclus de l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés et entraînent à ce titre un allègement de la charge fiscale future.

2004 : Crédit d'impôt en faveur de la Recherche	5 735,4
2005 : Crédit d'impôt en faveur de la Recherche	8 000,0
2006 : Crédit d'impôt en faveur de la Recherche	4 096,9
2007 : Crédit d'impôt en faveur de la Recherche	4 959,6
Créance totale sur l'état au titre du crédit d'impôt Recherche	22 791,9
Allègement correspondant de la charge future d'impôt 22 791,9 x 33 1/3 %	(7 597,3)

<b>Allègement net de la charge fiscale future</b>	<b>(7 570,7)</b>
---	------------------

## Note 12 : Résultat

Le résultat de l'exercice s'analyse, par activité, comme suit :

En K€	Cf. note	2007	2006
<b>Activité de Recherche HA-MAVL</b>	(a)	0,0	0,0
<b>Activités industrielles</b>			
CSFMA		2 837,0	954,3
Transport		(7,0)	157,1
Investissements spécifiques et agréments colis	(b)	61,7	59,6
CSM		0,0	64,6
CSTFA	(c)	(1 421,9)	(1 439,7)
Nucléaire diffus		104,3	(378,6)
<b>Projets nouveaux</b>		357,7	81,8
<b>Autres activités</b>			
Suivi colis profond		104,8	92,7
Activités internationales		(233,8)	45,6
Hors convention	(d)	3 614,3	1 478,0
		<b>5 417,1</b>	<b>1 115,5</b>

(a) La « convention de financement et de suivi de la construction des laboratoires et des études de qualification des milieux géologiques » prévoyait une rémunération de l'Agence conditionnée à l'atteinte d'objectifs de respect d'enveloppes budgétaires pour la réalisation d'études et de travaux relatifs à la faisabilité d'un stockage de déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue en couche géologique profonde. L'Agence a demandé début 2008 le versement de la marge découlant du calcul qui :

- d'une part exclut de l'assiette des dépenses concernées celles dont l'origine ne relève pas de sa responsabilité (interruption du chantier à la demande de l'Inspection du Travail et imposée par l'Ordonnance du TGI de Bar Le Duc du 20 juin 2002 à la suite de l'accident mortel survenu le 15 mai 2002) ;
- d'autre part retient, pour la détermination de ces dépenses, la réévaluation de ces dernières sur la base des indices de révision qui lui paraissent devoir être retenus, en précision de l'article correspondant de la convention, inapplicable.

(b) Les agréments colis sont intégrés au CSFMA pour l'exercice 2007, conformément à la nouvelle convention de financement 2007-2009. Pour l'exercice 2006, le montant s'élève à 55,4 K€.

(c) Dont charges financières sur emprunt : 1 029,8 K€ (1 092,3 K€ en 2006).

(d) Le résultat intègre notamment :

- le résultat de l'activité financière de l'Agence (hors Fonds Recherche et charges financières sur emprunt TFA) ;
- l'encaissement du crédit d'impôt recherche 2003 non imputé sur l'impôt sur les sociétés, soit 5 800 K€, nets des prestations d'assistance.



## Note 14 : Immobilisations corporelles (suite)

Amortissement et dépréciations en K€	2007	2006	Variation		
			Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste
<b>Terrains, agencements et aménagements</b>	4 373,1	3 992,5	380,6		
<b>Constructions, agencements et aménagements</b>	45 949,8	43 107,2	3 221,7	379,1	
<b>Installations techniques, matériel et outillage industriels</b>					
Installations à caractère spécifique	118 718,1	97 548,7	21 767,9	1 133,6	535,1
Matériel et outillage, agencements	18 981,0	17 658,1	2 258,2	400,2	(535,1)
<b>Autres immobilisations corporelles</b>					
Installations générales, agencements	145,1	155,7	4,3	14,9	
Matériel de transport	599,9	401,5	198,4		
Matériel de bureau et informatique	3 625,1	3 738,0	320,8	433,7	
Emballages récupérables	23,6	23,6			
	<b>192 415,7</b>	<b>166 625,6</b>	<b>28 151,6</b>	<b>2 361,5</b>	<b>0,0</b>

Les immobilisations du CSFMA sont amorties en fonction des quantités de déchets stockés : 11 700,2 m<sup>3</sup> en 2007 (contre 13 415,6 m<sup>3</sup> en 2006) soit, depuis la mise en exploitation, 208 052,66 m<sup>3</sup> pour une capacité totale de 1 040 950 m<sup>3</sup>.

La publication du décret du 23 décembre 2006 qui a prorogé au 31 décembre 2011 le terme de l'autorisation d'exploitation du LS qui avait été initialement fixé au 31 décembre 2006 a conduit l'Agence à amortir sur une durée au plus égale à 6 ans, les acquisitions et les mises en service de l'exercice ainsi que la valeur nette comptable au 31 décembre 2005 de l'ensemble des composantes de ce Laboratoire à cette date.

Une dépréciation du terrain d'emprise du CSTFA est dotée depuis sa mise en exploitation en fonction des quantités de déchets stockés ; 24 074 m<sup>3</sup> en 2007 (23 739 m<sup>3</sup> en 2006), soit depuis la mise en exploitation, 89 334 m<sup>3</sup> stockés pour une capacité théorique s'élevant à 650 000 m<sup>3</sup> (cf. § 2 des principes comptables).

L'actif de remise en état du site constitué en 2005 est amorti suivant le mode linéaire sur la durée d'exploitation du site (57,5 K€ pendant 30 ans).



**Note 15 : Stocks et en-cours**

Valeurs brutes en K€	Cf. note	2007	2006
<b>Matières et fournitures consommables</b>	(a)	719,8	701,9
<b>En-cours de production de biens</b>			
Travaux sur les structures d'accueil en exploitation sur le CSFMA		194,8	178,0
Construction de structures d'accueil sur le CSFMA		258,8	258,8
Construction d'alvéoles sur le CSTFA		1 612,6	1 612,6
		<b>2 066,2</b>	<b>2 049,4</b>
<b>En-cours de production de services</b>			
Conditionnement sur le CSFMA		39,1	31,4
<b>Produits finis</b>			
Structures d'accueil sur le CSFMA (tranche V)	(b)		242,6
Structures d'accueil sur le CSFMA (tranche VI)	(b)	4 869,8	6 081,9
Structures d'accueil spécifiques (couvercles de cuves EDF)	(b)	747,1	1 000,2
Alvéoles de stockage sur le CSTFA (tranche I)	(c)	4 331,6	5 345,9
		<b>9 948,5</b>	<b>12 670,6</b>
		<b>12 773,6</b>	<b>15 453,3</b>

(a) Le stock magasin du CSFMA comprend essentiellement des pièces de rechange (hors pièces dites de sécurité), du petit outillage et des charges sèches destinées à l'atelier de compactage. Le stock est valorisé au prix moyen pondéré.

(b) La consommation des différentes lignes d'ouvrages de stockage sur le CSFMA s'élève fin 2007 à 208 052,66 m<sup>3</sup> et se décompose comme suit :

- Tranche I (fermée en 2001) 51 087 m<sup>3</sup>
- Tranche II (fermée en 1998) 32 446 m<sup>3</sup>
- Tranche III (fermée en 2001) 35 773 m<sup>3</sup>
- Tranche IV (fermée en 2006) 30 860 m<sup>3</sup>
- Tranche V (fermée en 2007) 31 945 m<sup>3</sup>
- Tranche VI 25 025 m<sup>3</sup>
- Ouvrages spécifiques 917 m<sup>3</sup>

(c) Au 31/12/2007, la consommation des alvéoles de stockage sur le CSTFA est de 89 336 m<sup>3</sup> (contre 65 262 m<sup>3</sup> au 31/12/2006) pour la tranche I. Cette tranche comportera 6 alvéoles simples et 9 alvéoles doubles. Au 31 décembre 2007, 6 alvéoles simples étaient fermées, l'alvéole n°7 remplie en quasi-totalité et l'alvéole n°8 était en exploitation.

Le stock de matières et fournitures consommables est déprécié à hauteur de 517,2 K€. Une dépréciation a été dotée sur les familles d'articles présentant un faible taux de rotation.

**Note 16 : Créances clients**

En K€	Cf. note	2007	2006
Ventes de prestations de services		16 334,1	22 859,3
Effets à recevoir		2,1	78,6
Factures à établir	(a)	10 631,5	18 495,3
Clients douteux ou litigieux	(b)	623,8	564,8
		<b>27 591,5</b>	<b>41 998,0</b>

(a) Ce poste correspond essentiellement à l'apurement des conventions conclues avec les producteurs de déchets, notamment celle relative au financement des dépenses de l'année 2006 engagées dans le cadre de la « construction du laboratoire souterrain et des études de qualification des milieux géologiques en vue de l'implantation d'un stockage profond », hors demande de révision du PO.

(b) Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, une dépréciation est dotée sur chacune d'elles.

**Note 17 : Autres créances**

Pour l'essentiel, ce poste correspond aux comptes suivants :

En K€	Cf. note	2007	2006
État et autres collectivités publiques		9 558,2	8 936,0
Fournisseurs : rabais, remises, ristournes à obtenir, et autres avoirs non encore reçus		640,8	504,1
Divers produits à recevoir	(a)	120 536,3	101 070,0

(a) Dont 119 629,0 K€ (100 132,6 K€ en 2006) représentatifs de la charge d'amortissements constatée sur les investissements du LS réalisés jusqu'au 31/12/2006.

**Note 18 : Valeurs mobilières de placements**

Les valeurs mobilières de placement sont représentées principalement par des parts de fonds communs de placement et des actions de SICAV, dont 36 854,0 K€ concernent le Fonds Recherche.

Les postes du bilan enregistrent les valeurs de placement à leur valeur d'acquisition.

Par ailleurs, à la date de clôture, un calcul de la perte ou du profit latent est effectué sur les fonds communs et SICAV sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Après compensation entre profits et pertes latents, dans une catégorie homogène (FCP - SICAV), les pertes latentes nettes sont, le cas échéant, dépréciées.

Au 31 décembre 2007, il existe un profit latent du portefeuille qui s'élève à 130,3 K€ (60,0 K€ à fin 2006).



**Note 22 : Provisions réglementées**

En K€	2007	2006	Variation	
			Augmentation	Diminution
<b>Amortissements dérogatoires</b>				
Logiciels	1 034,4	803,1	267,6	36,3
Terrains	5 788,1	5 391,3	396,9	0,1
Constructions	33 349,6	31 207,4	2 838,1	695,8
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations à caractère spécifique	0,0	0,0		
- Matériel et outillage, agencements	49 679,9	50 263,2	321,2	904,5
Autres immobilisations corporelles				
- Matériel de transport	347,2	353,6	1,8	8,2
- Matériel de bureau et informatique	1 027,9	1 109,6	53,6	135,3
	<b>91 227,2</b>	<b>89 128,4</b>	<b>3 879,2</b>	<b>1 780,4</b>

Les amortissements dérogatoires constatent l'écart entre les amortissements dotés suivant les modes linéaire ou dégressif avec l'amortissement économique des biens concernés.

**Note 23 : Avances conditionnées**

«La convention de financement et de suivi de la construction des laboratoires souterrains et des études de qualification des milieux géologiques en vue de l'implantation d'un stockage profond», qui est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1999, stipule que les sommes versées par les producteurs (CEA 17 % - AREVA 5 % - EDF 78 %) sont susceptibles d'être prises en compte, au cas où les recherches menées dans les laboratoires conduiraient à envisager la création d'un centre de stockage.

Dans le cadre de cette convention, la participation des différents producteurs au financement des dépenses d'investissements pour la construction du LS s'élève en valeur brute à 206 032,8 K€ à fin 2007 pour la période 1999-2006.

**Note 24 : Provisions pour risques et charges**

En K€	Cf. note	2007	2006	Augmentation		Diminution	
				Dotations	Autres augmentations	Montants utilisés	Montants non utilisés et repris
<b>Provisions pour risques</b>							
Risque de change		0,2	1,4	0,2			1,4
Autre provision pour risques	(a)	302,0	281,3	134,2		30,0	83,5
		<b>302,2</b>	<b>282,7</b>	<b>134,4</b>		<b>30,0</b>	<b>84,9</b>
<b>Provisions pour charges</b>							
Médailles du travail	(b)	92,1	88,0	7,2		0,4	2,7
Fonds de concours CSFMA		82,8	81,3	1,5			
Achèvement de travaux nucléaire diffus	(c)	5 176,3	4 863,3	739,5		426,5	
Autres charges sur le CSM	(d)	1 026,8	500,7	526,1			
Surveillance du CSM : Q - P Andra	(e)	8 385,8	8 222,3		330,8	167,3	
Achèvement de travaux du CSFMA	(f)	68,0	66,2	3,5		1,6	0,1
Autres charges sur le CSFMA	(g)	4 148,4	3 257,9	1 112,1		221,6	
Démantèlement de la presse du CSFMA	(h)	3 741,4	3 609,3	132,1			
Couverture et fermeture définitive du CSFMA	(i)		1 398,7	1 324,1	27,7	46,9	
Surveillance du CSFMA	(i)	1 496,4	884,1	13,3	599,0		
Autres charges sur le CSTFA	(j)	1 898,7	1 757,2	156,2		14,7	
Remise en état du CSTFA	(k)	2 140,5	2 038,6		101,9		
Surveillance du CSTFA	(l)	751,3	717,5	33,8			
		<b>30 407,1</b>	<b>27 410,5</b>	<b>2 753,0</b>	<b>1 078,6</b>	<b>832,2</b>	<b>2,8</b>

(a) Cette provision est constituée pour couvrir les risques suivants :

- non recouvrement de créances commerciales (86,3 K€) ;
- travaux supplémentaires à la charge de l'Agence (215,6 K€) dont 171,6 K€ au titre des désordres constatés sur la couverture du CSM.

(b) Provision destinée à couvrir le coût de versement probable, aux salariés présents dans l'entreprise, d'une gratification pour l'attribution de la médaille du travail.

(c) Il s'agit des coûts estimés de traitement et d'entreposage des déchets radioactifs issus de la filière du nucléaire diffus en vue de leur élimination future. Les produits ayant déjà été constatés, ce coût est à la charge de l'Agence.

(d) Provision destinée à couvrir le coût estimé des travaux à réaliser sur le CSM : outre la rénovation du réseau séparatif gravitaire enterré (RSGE), l'Agence a constitué en 2007 une provision de 392,5 K€ à hauteur des travaux de mise en sécurité et de confortement des panneaux 109 et 110 de la couverture, suite au glissement détecté en mars 2007.

(e) Cette provision est destinée à couvrir tous les frais de surveillance qui devaient être à la charge de Rhodia (ex Rhône-Poulenc Chimie) avant la prise en compte des effets d'une transaction conclue entre cette entité et l'Agence et qui a eu pour effet de transférer cette obligation à l'Agence.

(f) Cette provision est représentative du coût estimé des prestations qui restent à la charge de l'Agence pour traiter et stocker les colis livrés par les producteurs et en attente sur le CSFMA, et pour lesquels le produit d'exploitation a déjà été enregistré.

(g) Cette provision est destinée à couvrir les coûts futurs induits par le stockage des déchets sur le CSFMA dont 1 976 K€ pour la fermeture provisoire des ouvrages de stockage et 796,5 K€ au titre du maintien en l'état des étanchéités.

(h) L'Agence a considéré que le périmètre de son obligation de démantèlement des installations du CSFMA était limité à l'atelier de compactage. Le coût technique de cette opération étant totalement doté au 01/01/2005, la valeur nette comptable de l'actif correspondant est implicitement nulle. Cette méthode n'est pas remise en cause par les nouveaux règlements. La prise en charge de cette dépense fera l'objet, le moment venu, d'un contrat entre les producteurs et l'Agence. En conséquence, une créance a été constatée à l'actif.

(i) Ces provisions représentent la quote-part revenant à l'Agence :

- des coûts de couverture définitive et de fermeture du CSFMA (909,3 K€ au titre des déchets en provenance des producteurs dits « occasionnels » et 489,4 K€ au titre des déchets issus de l'activité du nucléaire diffus) ;
- ainsi que celle des dépenses relatives aux prestations à réaliser durant la période de surveillance de ce centre pour les déchets précités (« occasionnels » pour 297,3 K€ et nucléaire diffus pour 1 199,1 K€).

(j) Provision destinée à couvrir les coûts futurs induits par l'exploitation du CSTFA dont 1 826,2 K€ au titre de la couverture définitive des alvéoles de stockage.

(k) L'obligation de l'Agence de remettre en état le site a été expressément stipulée dans l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du CSTFA. Cette provision s'inscrit dans le cadre d'une dégradation dite immédiate du site tel que défini dans le règlement CRC 2004-06 applicable depuis le 1er janvier 2005. L'augmentation de l'exercice, soit 101,9 K€, correspond à la seule charge de désactualisation de la provision, inscrite en charge financière. Cette provision a pour contrepartie un actif de démantèlement amortissable dont la valeur brute correspond au niveau de la valeur actuelle de la provision estimée à la date de la mise en service du centre (Août 2003).

(l) Ces coûts sont provisionnés de manière progressive en fonction de l'utilisation des capacités de stockage du centre afin de rapprocher ces charges des produits d'exploitation correspondants.

### Note 24 (suite) : Provisions pour risques et charges : Obligations en matière de sécurisation du financement des charges nucléaires

L'article 20 de la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs exige des exploitants d'installation nucléaire de base qu'ils « évaluent, de manière prudente, les charges de démantèlement de leurs installations ou, pour leurs installations de stockage de déchets radioactifs, leurs charges d'arrêt définitif, d'entretien et de surveillance ».

Deux textes d'application sont venus préciser cet article en 2007 : le décret du 23 février 2007 et l'arrêté du 21 mars 2007, tous deux relatifs à « la sécurisation du financement des charges nucléaires ». Ils fixent en particulier un double plafond pour le taux d'actualisation à retenir pour le calcul des provisions, ainsi que la Nomenclature à utiliser pour répartir les charges par catégorie d'opérations.

Les provisions identifiées doivent ensuite faire l'objet, « au plus tard dans un délai de cinq ans à compter de la publication » de la loi, d'une constitution d'actifs (« actifs dédiés ») afin de garantir le financement de ces obligations futures.

En application de ces textes, les provisions concernées par l'obligation d'une sécurisation sont :

- la provision pour surveillance du Centre de stockage de la Manche,
- la provision pour surveillance du Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité dans l'Aube,
- la provision pour entreposage et élimination des déchets collectés par l'Agence ayant pour exutoire prévu le futur centre de stockage de déchets radifères (objets au radium, paratonnerres, déchets d'assainissement de sites...).

Chaque provision est constituée à hauteur des déchets pour lesquels l'Agence a la pleine et entière responsabilité. En particulier, pour la surveillance des centres de stockage :

- CSM : L'Agence provisionne 2.80092 % des coûts futurs. Le reliquat des obligations fait l'objet d'une provision et d'une sécurisation de leur financement directement par les exploitants d'installation nucléaire de base ayant livré des déchets sur ce centre.
- CSFMA : À fin 2007, le centre est utilisé à hauteur de 21 % de sa capacité de stockage théorique dont 0.47598 % de la capacité est utilisée pour des déchets sous la responsabilité entière de l'Andra. Le reliquat des obligations fait l'objet d'une provision et d'une sécurisation de leur financement directement par les exploitants d'installation nucléaire de base ayant livré des déchets sur ce centre, en application de l'article 20 de la loi du 28 juin 2006.

#### a) Présentation des provisions selon les catégories de la Nomenclature

	Nomenclature Arrêté 21/03/2007	Hypothèses Inflation	Hypothèses Actualisation	Valeur brute 31/12/07	Valeur actuelle 31/12/07	Valeur actuelle 31/12/06
Surveillance CSFMA	Nomenclature 5	2,00%	3,50%	10 821,0	1 496,4	884,1
Surveillance CSM	Nomenclature 5	2,00%	3,50%	30 568,1	8 385,8	8 222,3
Elimination déchets radifères	Nomenclature 4	Conditions 2007	N/A	3 698,6	3 698,6	3 196,4
				<b>45 087,7</b>	<b>13 580,8</b>	<b>12 302,8</b>

Le niveau de provision constitué en valeur actuelle représente 30 % de la valeur brute totale des provisions.

#### b) Principales hypothèses et méthodes retenues pour l'évaluation des charges et incertitudes

Une période de 300 ans est retenue, tant pour la surveillance du CSM (en cours) que pour celle du CSFMA (prévue à l'issue de la phase d'exploitation, à l'horizon 2055). Les coûts de surveillance du CSFMA sont extrapolés par rapport à ceux du CSM (prorata de la capacité volumique du centre). La surveillance est séquentielle en trois grandes phases (« très active », « active » et « passive ») de coût dégressif, le passage d'une phase à l'autre devant faire l'objet de validations réglementaires.

La provision pour élimination des déchets de type radifère présente une échéance inférieure à 10 ans, estimée sur la base du devis initial d'un stockage à faible profondeur et à inventaire restreint.

Les évolutions survenues entre la clôture de l'année 2006 et la clôture de l'année 2007 correspondent :

- aux charges d'actualisation des provisions ;
- aux dotations correspondant aux collectes de déchets, pour ceux qui relèvent de la responsabilité de l'Agence, réalisées dans l'année.

Les estimations brutes n'ont pas fait l'objet de modification. Elles seront révisées :

- pour la surveillance du CSM : à l'issue de l'instruction prévue par l'Administration des rapports réglementaires à remettre en 2009 conformément au décret autorisant le passage du centre en phase de surveillance ;
- pour la surveillance du CSFMA : à l'issue de la réalisation des études prévues dans le cadre du schéma directeur d'exploitation, à l'horizon 2010 ;
- pour l'élimination des déchets radifères : à l'issue de la recherche d'un site et de la réalisation des études technico-économiques sur un inventaire et un concept stabilisés en conséquence.

### c) Taux d'actualisation retenu

À l'heure actuelle, aucun organisme de référence en matière de comptabilité ne préconise une (ou des) méthode(s) pour l'établissement d'un taux d'actualisation prudent sur de très longues échéances (300 ans) pour des obligations nécessitant une sortie de trésorerie annuelle ne pouvant être reportée en période inflationniste et/ou de contre-performance des placements.

C'est la spécificité principale des provisions constituées, qui, associée à la taille et à la structure de l'Agence, justifie la prise

en compte d'un taux d'actualisation prudent, que l'Andra juge à même d'absorber les variations d'inflation et de rendement des placements sur 300 ans.

Les taux retenus pour l'actualisation dans les comptes de l'Agence au 31 décembre 2007 sont déterminés, provision par provision, selon les règles suivantes :

Options retenues à fin 2007	Inflation	Actualisation
Cat. 1 : Provisions > 30 ans et < 30 ans & > 10 ans /profil de dépense linéaire	2,00 %	3,50 %
Cat. 2 : Provisions < 30 ans & > 10 ans /profil de dépense ponctuelle	2,00 %	5,00 %
Cat. 3 : Provisions < 10 ans	Conditions économiques de l'exercice	
<i>Si indice TP (travaux public) majoritaire dans la dépense</i>	3,00 %	

Les provisions concernées par l'application de l'article 20 de la loi du 28 juin 2006 relèvent de la première catégorie de provisions (Cat.1) pour la surveillance des centres de stockage (CSM et CSFMA). Le taux réel est donc proche de 1.5 % pour la composition des actifs dédiés s'y référant. La provision relative à l'élimination des déchets radifères relève de la troisième catégorie.

Le taux d'actualisation retenu doit être inférieur à un plafond réglementaire « égal à la moyenne arithmétique sur les quarante-huit derniers mois du taux de l'échéance constante à trente ans (TEC 30 ans), constatée au jour de la clôture de l'exercice considéré, majorée d'un point » (art. 3 de l'arrêté)

et doit être inférieur au taux de rendement anticipé des actifs de couverture.

La valeur du plafond réglementaire est de 4.29 % majoré de 1 point. Sur les 48 derniers mois, la valeur minimale du TEC 30 (publié par Natixis depuis le 02/07/2001) a été de 3.53 % et sa valeur maximale de 5.05 %.

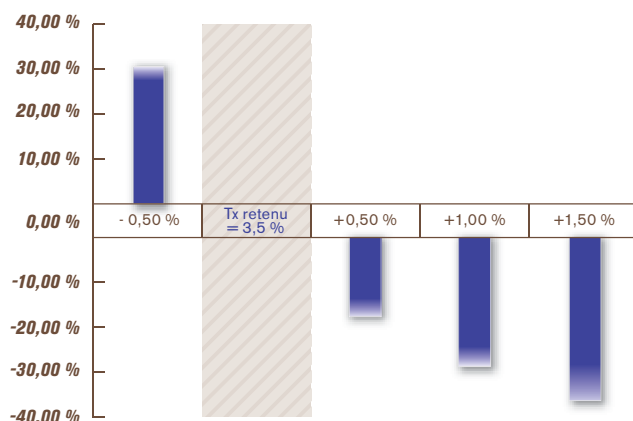
Les placements de l'Andra ont obtenu un rendement moyen en 2007, tous placements confondus, de 3.81 %.

Cette valeur n'est qu'indicative en l'absence d'actifs dédiés dont il est prévu qu'ils soient constitués, avant l'échéance réglementaire de 2011.

### d) Sensibilité des provisions au taux d'actualisation retenu

La sensibilité des provisions (en valeur actualisée) à une variation du taux d'actualisation est la suivante (hypothèse d'inflation de 2 %) :

En K€	Actualisation 3,00 %	Actualisation 3,50 %	Actualisation 4,00 %	Actualisation 4,50 %	Actualisation 5,00 %
Total des provisions (article 20)	17 728,6	13 580,6	11 206,6	9 707,6	8 687,6



% d'augmentation du montant actualisé des provisions en fonction d'hypothèses de variation du taux d'actualisation par rapport au taux retenu de 3,5 %

Du fait du profil des dépenses, majoritairement linéaires, et de très long terme (300 ans), la variation du taux d'actualisation a un impact fort sur les provisions constituées par l'Agence. Pour illustration, si le rendement effectif à terme était plus favorable de 0.25 %, les provisions à constituer diminueraient de 10 %. La sensibilité des provisions Andra à une variation du taux d'actualisation est donc élevée, ce qui justifie d'autant plus de rester prudent sur le taux d'actualisation retenu nonobstant les espérances de rendement (à moyen terme compte tenu de l'absence d'instrument financier à très long terme) des futurs actifs dédiés.

**e) Situation de l'exploitant au regard des dispositions prévues par l'article 20**

En 2008, l'Agence devra présenter au Conseil d'administration une stratégie de constitution des actifs dédiés pour être mise en œuvre avant l'échéance réglementaire de 2011.

L'avis n°2007-AV-0037 du 20 novembre 2007 rendu par l'Autorité de sûreté nucléaire suite à l'examen des premiers

rapports triennaux des exploitants nucléaires sur la sécurisation du financement des charges nucléaires n'a pas remis en cause les hypothèses ou méthodes retenues par l'Andra.

**Note 25 : Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit**

En K€	Cf. note	2007	2006
<b>Emprunts auprès des établissements de crédit</b>			
Octroi par Dexia crédit local	(a)	25 000,00	25 000,0
Remboursement		(5 125,0)	(3 875,0)
Intérêts courus		83,0	88,2
<b>Sous-total emprunts</b>		<b>19 958,0</b>	<b>21 213,2</b>
Banques créditrices		3 381,4	8 810,9
Autres		30,7	33,9
		<b>23 370,1</b>	<b>30 058,0</b>

(a) L'Agence a eu recours en 2003 à un emprunt pour financer la construction du CSTFA remboursable trimestriellement sur 20 ans par amortissement constant.

**Note 26 : Emprunts et dettes financières divers**

Pour un montant s'élevant à 429,6 K€ (436,2 K€ en 2006), ce poste enregistre les sommes déposées par les fournisseurs et les utilisateurs de sources scellées radioactives, en garantie de la reprise des dites sources par le fabricant.

**Note 27 : Avances et acomptes reçus**

Ils correspondent à des avances reçues des producteurs pour les études et la réalisation du LS pour 2 790,6 K€, à des acomptes à moins d'un an à l'origine pour 572,6 K€ (970,7 K€ en 2006) et au solde de l'avance financière annuelle relative au contrat de prise en charge des déchets sur le CSTFA pour 3 938,2 K€. Seuls les acomptes effectivement perçus sont comptabilisés.

**Note 28 : Dettes fournisseurs**

Le montant des factures non parvenues au 31/12/2007 s'élève à 13 462,2 K€ TTC (7 749,2 K€ TTC en 2006).



**Note 29 : Dettes fiscales et sociales**

En K€	Cf. note	2007	2006
Dettes sociales		7 735,0	6 959,4
Dettes fiscales	(a)	1 870,3	3 008,8
		<b>9 605,3</b>	<b>9 968,2</b>

(a) Dont 1 049,9 K€ de TVA sur factures à établir contre 2 269,8 K€ en 2006.

**Note 30 : Dettes sur immobilisations**

En K€	Cf. note	2007	2006
Fournisseurs, achats d'immobilisations		5 171,6	4 688,4
Fournisseurs, factures d'immobilisations non parvenues	(a)	5 694,0	6 912,7
		<b>10 865,6</b>	<b>11 601,1</b>

(a) Dont 5 436,2 K€ TTC concernant la réalisation des ouvrages souterrains du LS (6 848,4 K€ en 2006).

**Note 31 : Autres dettes**

Les éléments significatifs du poste sont les suivants :

En K€		2007	2006
Clients : avoirs à établir		3 722,4	3 307,1
Dettes à l'égard des établissements et entreprises publiques qui ont conclu, avec l'Agence, des accords d'accès réciproques de salariés		1 888,9	2 120,7
Fonds Recherche non consommé (cf. § 2. des principes comptables)		11 220,7	0,0
Divers : charges à payer		925,1	399,4

**Note 32 : Produits perçus d'avance**

En K€	Cf. note	2007	2006
Produits constatés d'avance correspondant à des prestations restant à réaliser		2 357,7	2 297,0
Produits constatés d'avance sur :			
- Investissements financés (cf. § 2. des principes comptables)	(a)	17 597,4	2 283,1
- Stocks financés		576,4	658,7
		<b>20 531,5</b>	<b>5 238,8</b>

(a) Dont au titre du Fonds Recherche : 16 566 K€ d'investissements financés en 2007 et 882,3 K€ de reprise selon le rythme des amortissements pratiqués.

## 4.3. - ÉTAT DES CRÉANCES ET DETTES AU 31/12/2007

État des créances en K€	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
<b>De l'actif Immobilisé</b>			
Immobilisations financières (1) (2)	31,1	4,1	27,0
<b>De l'actif circulant</b>			
Avances et acomptes versés	18,3	18,3	0,0
Clients douteux ou litigieux	623,8	623,8	0,0
Autres créances clients	26 967,7	22 638,8	4 328,9
Personnel et comptes rattachés	19,6	19,6	0,0
Sécurité sociale et autres organismes	8,3	8,3	0,0
État et autres collectivités publiques			
- Impôts sur les bénéfices	0,0	0,0	0,0
- Taxe sur la valeur ajoutée	8 672,4	8 672,4	0,0
- Autres impôts et taxes	885,8	885,8	0,0
- Divers	0,0	0,0	0,0
Groupe et associés	0,0	0,0	0,0
Débiteurs divers	121 246,1	1 073,7	120 172,4
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>4 466,6</b>	<b>1 066,3</b>	<b>3 400,3</b>
<b>Totaux</b>	<b>162 939,6</b>	<b>35 011,1</b>	<b>127 928,6</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	0,0		
(2) Remboursements obtenus	1,5		

État des dettes en K€	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an à cinq ans au plus	À plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès Établis. crédit (1)				
- À 1 an maximum à l'origine	3 495,1	3 495,1	0,0	0,0
- À plus de 1 an à l'origine	19 875,0	1 250,0	5 000,0	13 625,0
Emprunts et dettes financières divers	521,4	295,7	169,2	56,5
Avances et acomptes reçus	7 301,3	572,6	6 728,7	0,0
Fournisseurs et comptes rattachés	36 278,3	36 278,3	0,0	0,0
Personnel et comptes rattachés	3 957,8	3 957,8	0,0	0,0
Sécurité sociale et autres organismes	3 777,2	3 777,2	0,0	0,0
État et autres collectivités publiques				
- Impôts sur les bénéfices	0,0	0,0	0,0	0,0
- Taxe sur la valeur ajoutée	1 074,0	364,6	0,0	709,4
- Autres impôts et taxes	796,3	796,3	0,0	0,0
Dettes sur immobilisations	10 865,6	10 865,6	0,0	0,0
Groupe et associés	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dettes	18 322,3	18 262,4	0,0	59,9
Produits constatés d'avance	20 531,5	8 605,4	10 918,8	1 007,3
<b>Totaux</b>	<b>126 795,7</b>	<b>88 520,9</b>	<b>22 816,7</b>	<b>15 458,1</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0,0			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 250,0			

**4.4. - PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER**

En K€	2007	2006
<b>Produits à recevoir</b>		
Prêts	0,0	0,0
Créances clients	10 631,5	18 495,3
Autres créances	122 067,8	103 308,3
Valeurs mobilières de placement	0,0	38,4
Disponibilités	0,0	0,0
	<b>132 699,3</b>	<b>121 842,0</b>
<b>Charges à payer</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	113,7	122,1
Emprunts et dettes financières divers	91,8	79,1
Dettes fournisseurs	19 156,2	14 661,9
Dettes fiscales et sociales	6 302,5	5 587,9
Autres dettes	4 647,5	3 706,5
	<b>30 311,7</b>	<b>24 157,5</b>

## 4.5. - TABLEAU DES ENGAGEMENTS

En K€	Cf. note	2007	2006
<b>Engagements donnés</b>			
Avals et cautions		0,0	0,0
Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière	(a)	63,6	38,1
		<b>63,6</b>	<b>38,1</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Avals, cautions et garanties	(b)	32 451,8	44 404,4
Autres engagements		0,0	0,0
		<b>32 451,8</b>	<b>44 404,4</b>
<b>Engagements réciproques</b>			
Élimination des déchets issus de l'assainissement des sites pollués orphelins	(c)	6 939,0	6 580,0
		<b>6 939,0</b>	<b>6 580,0</b>

(a) Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière concernent tous les membres du personnel de l'Agence et sont couverts par un contrat d'assurance collectif :

	2007	2006
Passif social	4 589,1	4 136,6
Montant des droits acquis et comptabilisés	4 525,5	3 948,5
Montant des droits au terme qui inclut les droits acquis	15 255,4	14 169,4
Charge actuelle probable	8 725,6	7 999,9

(b) Dont garantie financière donnée par un établissement de crédit, conformément aux exigences des articles L. 511-1 et suivants du Code de l'environnement pour 22 335,9 K€.

(c) Estimation des coûts de l'élimination de terres contaminées provenant d'une intervention de l'Agence à la demande de l'Administration pour mettre en sécurité et assainir un site pollué orphelin. La poursuite des travaux sera réalisée au fur et à mesure du recouvrement des financements correspondants.

## /// INSTANCES ///

### Conseil d'administration

#### Monsieur François-Michel GONNOT

Président du Conseil d'administration de l'Andra

#### En qualité de représentants de l'État

#### Monsieur Philippe SAINT RAYMOND

Conseil général des mines

Nomination par décret du 2 mai 2005, jusqu'au 2 mai 2010

#### Monsieur Laurent MICHEL

Ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

Directeur de la Prévention des pollutions et des risques

Nomination par décret du 11 octobre 2006, jusqu'au 11 octobre 2011

#### Monsieur Dominique GOUTTE

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Nomination par décret du 28 septembre 2005, jusqu'au

28 septembre 2011

#### Monsieur Dominique MONVOISIN

Ministère de la Défense

Nomination par décret du 2 mai 2005, jusqu'au 2 mai 2010

#### Monsieur Jean-Luc GODET

Autorité de sûreté nucléaire

Nomination par décret du 2 mai 2005, jusqu'au 2 mai 2010

*Démissionnaire le 28 décembre 2007*

#### Monsieur Édouard ARNOUX de PIREY

Représentant du ministère en charge du Budget

*Démissionnaire le 30 mai 2007*

#### En qualité de représentants des activités économiques intéressées par l'action de l'établissement

#### Madame Catherine CHEVALIER

Assistance publique des hôpitaux de Paris

Nomination par décret du 28 septembre 2005, jusqu'au

28 septembre 2011

#### Monsieur Philippe PRADEL

CEA

Nomination par décret du 22 février 2007, jusqu'au 22 février 2012

#### Monsieur Daniel LEROY

EDF

Nomination par décret du 2 mai 2005, jusqu'au 2 mai 2010

#### Monsieur Denis HUGELMANN

Groupe Areva

Nomination par décret du 4 janvier 2007, jusqu'au 4 janvier 2012

#### En qualité de personnalités qualifiées dans les domaines relevant de la compétence de l'établissement

#### Monsieur Dominique LE QUEAU

Directeur de l'Institut national des sciences de l'univers du CNRS

Nomination par décret du 21 novembre 2006, jusqu'au

21 novembre 2011

#### Madame Michèle PAPPALARDO

Ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

Commissaire générale du développement durable

Nomination par décret du 2 mai 2005, jusqu'au 2 mai 2010

*Démissionnaire le 29 mai 2008*

#### Membre nommé par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

#### Monsieur Christian BATAILLE

Député du Nord

*Démissionnaire le 3 avril 2008*

#### En qualité d'administrateurs salariés

#### Monsieur Bertrand VIGNAL

CFDT

#### Monsieur Jean-Baptiste POISSON

CGT

#### Madame Florence BECH

CGT

#### Monsieur Bernard PALLARD

CGC

*Démissionnaire le 16 mai 2008*

#### Monsieur Jean-Marie KRIEQUER

CGC

#### Madame Eugénie VIAL

CGC

#### Monsieur Michel NICOLAS

CGC

#### Assistent également au Conseil d'administration (mais n'en sont pas membres)

#### Monsieur Pierre-Franck CHEVET

Commissaire du gouvernement

Représenté par **Madame Sophie Galey-Leruste**

#### Monsieur Daniel METAYER

Contrôleur général (mission de contrôle du CEA)

#### Madame Marie-Claude DUPUIS

Directrice générale de l'Andra

#### Monsieur Eric SUTRE

Secrétaire du Comité d'entreprise

## Comité financier

### Monsieur Pierre CHARTAGNAC

Ministère de la Défense

### Monsieur Philippe PRADEL

CEA

### Monsieur Daniel LEROY

EDF

### Monsieur Denis HUGELMANN

Groupe Areva

### Madame Catherine CHEVALIER

Mission en écologie hospitalière

Assistance publique des hôpitaux de Paris

### Monsieur Édouard ARNOUX de PIREY

Représentant du ministère en charge du Budget

*Démissionnaire le 30 mai 2007*

### Monsieur Daniel METAYER

Contrôleur général (mission de contrôle du CEA)

### Monsieur Thomas BRANCHE

Direction générale de l'énergie et des matières premières

### Madame Marie-Claude DUPUIS

Directrice générale de l'Andra

## Conseil scientifique

### Monsieur Claude DETRAZ

Président

Retraité - Ancien Directeur de la recherche au CERN

Docteur en physique

### Monsieur Jésus ALONSO

Ingénieur de l'Université polytechnique de Madrid

Directeur de projet au sein d'Enresa (Espagne)

### Monsieur Michel CALLON

Directeur de recherche et professeur à l'Ecole des Mines de Paris

### Monsieur Marc PANET

Ancien Président Directeur Général de FC International

Ingénieur civil des Mines

### Madame Anne FLÛRY-HÉRARD

Docteur en médecine - Chercheur au CEA

Conseillère auprès du Haut commissaire du CEA

### Monsieur Alexandre ERN

Ingénieur en chef des Ponts et chaussées

Professeur à l'ENPC

### Monsieur Michel VAUCLIN

Docteur en sciences physiques

Directeur de recherche au CNRS

### Monsieur Marc DEMARCHE

Ingénieur civil en électromécanique

Directeur du site GIE Euridice (Belgique)

### Monsieur Pierre TOULHOAT

Docteur en géochimie

Chef de projet au CEA et au CNRS

### Monsieur Kastriot SPAHIU

Docteur en chimie inorganique

Coordinateur de recherche chez SKB (Suède)

### Monsieur Laurence ROBB

Docteur en géologie

Professeur à l'Université du Witwatersrand (Afrique du Sud) et à

l'Université d'Oxford (Angleterre)

### Monsieur Hervé CHAMLEY

Professeur honoraire de sédimentologie de l'Université des Sciences et

Technologies de Lille

### Invité permanent

#### Monsieur Bernard BIGOT

Haut commissaire du CEA

### Peuvent également y assister

#### Monsieur François-Michel GONNOT

Président du Conseil d'administration de l'Andra

#### Madame Marie-Claude DUPUIS

Directrice générale de l'Andra

# /// RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ///

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Monsieur le Président de la Cour d'Appel de Versailles, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Andra, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes

## 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Agence à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 2 relatif aux principes comptables, options et exceptions mis en œuvre dans le cadre spécifique des activités de l'Agence et notamment en ce qui concerne :

- l'affectation du Fonds Recherche aux dépenses d'investissement relatives aux recherches sur l'entreposage et le stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs est inscrite, à compter des opérations de 2007, en « produits constatés d'avance » et rapportée au résultat au même rythme et selon la même méthode que l'amortissement des biens financés. Ces opérations étaient antérieurement enregistrées en avances conditionnées.
- l'enregistrement du produit du Fonds Recherche en « chiffre d'affaires » à compter de 2007 et l'inscription en « autres dettes » de la partie non consommée sur l'exercice.
- une « provision pour charges » a été constituée à hauteur des travaux de mise en sécurité et de confortement des talus concernés par les mouvements détectés au cours de l'exercice. Dans l'attente des études réglementaires portant sur la pérennité de la couverture du CSM et du résultat des discussions qui en suivront avec l'Autorité de sûreté nucléaire, aucun risque supplémentaire n'a été pris en compte.

## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le montant des « provisions pour charges » qui s'élève à 30 407 milliers d'euros recouvre notamment les dépenses de démantèlement, d'entreposage, de stockage et de surveillance détaillées dans la note 24.

En application de l'article 20 de la loi du 28 juin 2006 relative aux obligations en matière de sécurisation du financement des charges nucléaires, les modalités de calcul des provisions concernées ont été revues afin de vérifier leur adéquation avec les nouvelles dispositions légales, à savoir :

- la provision pour surveillance du Centre de stockage de la Manche ;
- la provision pour surveillance du Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité dans l'Aube ;
- la provision pour entreposage et élimination des déchets collectés par l'Agence destinés au futur centre de stockage de déchets radifères (objets au radium, paratonnerres, déchets d'assainissement de sites, ...).

Nous attirons votre attention sur le fait que les provisions concernées sont constituées à hauteur des dépenses relatives aux déchets dont l'Agence assume seule la charge future. La quote-part résiduelle des dépenses constituant l'activité future de l'Andra sera, selon les principes actuels retenus, comptabilisée en chiffre d'affaires.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu les estimations de l'ensemble des passifs liés aux « provisions pour risques et charges » constituées, en appréciant le caractère raisonnable des hypothèses retenues. Étant toutefois précisé que, s'agissant d'une législation récente, des ajustements seront nécessairement constatés en fonction d'une part, de précisions qui pourront intervenir de la part des autorités de Tutelle et d'autre part, des retours d'expérience.

Par ailleurs, s'agissant de charges dont le décaissement interviendra à moyen ou long terme, nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues en matière d'actualisation des provisions.

Pour la convention se rapportant au financement des dépenses de surveillance du CSM, l'Agence a retenu, ainsi que spécifié au paragraphe 2 relatif aux principes comptables, la méthode de l'avancement. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations relatives à la détermination du résultat à terminaison de cette convention.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.


Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents annexés sur la situation financière et les comptes annuels.

Le Chesnay et Paris la Défense, le 30 avril 2008

#### Les Commissaires aux comptes



Bernard P. GERMOND



Denis MARANGE



*/// RAPPORT GÉNÉRAL  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ///*



Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

[www.andra.fr](http://www.andra.fr)

Parc de la Croix Blanche • 1/7 rue Jean-Monnet • 92298 Châtenay-Malabry Cedex • France  
Tél. : +33 1 46 11 80 00 • Fax : +33 1 46 11 81 00

Conception graphique et réalisation : INCREA  
Impression certifiée Imprim'vert avec des encres végétales sur un papier en partie recyclé certifié FSC  
Crédit photographique couverture : P. Demail